

DIVERSITÉ

CANADIENNE



Regards sur l'immigration dans l'espace francophone



3 Introduction
CAROLINE GUIMOND

6 Extrait d'une allocution pour la co-présidence
de Metropolis Francophonie Mondiale (2020)
LA TRÈS HONORABLE MICHAËLLE JEAN

7 Les francophonies, une source de diversité et
d'inclusion : la perspective du commissaire aux
langues officielles du Canada
RAYMOND THÉBERGE

11 Un long parcours vers l'inclusion des immigrants
francophones
RODA MUSE

13 Impact des migrations et mobilités sur les
structures familiales sénégalaises
DR. ADRIEN BATIGA, DR. OUMOUL KHAIRY COULIBALY
ET PROF. ALY TANDIAN

21 Le droit et les réfugiés climatiques en Afrique
STÉPHANIE NJIOMO

23 Le Maroc, référence des nouvelles politiques
migratoires des pays de la sphère francophone
De la nécessité de l'intégration des immigrants
et de la mobilisation – des talents travaillant à
l'étranger comme recours...
DOCTEUR MEHDI LAHLOU

29 La migration française au Canada et au Québec
depuis les années 2000 – Quelques observations
DR. CHEDLY BELKHODJA ET DR. MIREILLE PAQUET

33 Les voies légales pour les réfugiés en France :
un essor encore fragile
MATTHIEU TARDIS

36 « Il faut tout un village pour élever un enfant »
CHRISTOPHE BERTHET

39 Le français, un atout pour l'intégration des jeunes
immigrés francophones aux États-Unis?
Oui, mais à certaines conditions.
AGNÈS NDIAYE TOUNKARA

42 Indicateurs linguistiques : Les limites de la
langue maternelle pour renseigner sur la réalité
francophone au Canada et au Québec
PROF. RICHARD MARCOUX

45 Un nouveau regard : l'observatoire sur les migrations
internationales, les réfugiés, les apatrides et l'asile
(OMIRAS)
NDEYE DIEYNABA NDIAYE

DIVERSITÉ CANADIENNE EST PUBLIÉE PAR



ACS • AEC

Association of Canadian Studies • Association d'études canadiennes

Metropolis
Institut • Institute

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES (ÉLU LE 23 NOVEMBRE 2019)

D^{re} JULIE PERRONE

Présidente du Conseil d'administration, Directrice, Communications et Marketing, Finance Montréal, Montréal, Québec

CELINE COOPER

Rédactrice, *L'Encyclopédie canadienne*, Professeure, Université Concordia, Montréal, Québec

HUBERT LUSSIER

Ancien sous-ministre adjoint, Patrimoine Canadien, Ottawa, Ontario

JANE BADETS

Ancienne statisticienne en chef adjointe, Statistique Canada, Ottawa, Ontario

GISELE YASMEEN

Directrice générale, Réseau pour une alimentation durable, Montréal, Québec

PROFESSEUR HOWARD RAMOS

Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse

L'HONORABLE MARLENE JENNINGS

C.P., LLb., Avocate, Montréal, Québec

MADÉLINE ZINIAK

Consultante, Présidente, Canadian Ethnic Media Association, Toronto, Ontario

PROFESSEUR CHEDLY BELKHODJA

Université Concordia, Montréal, Québec

JEAN TEILLET

Associé, Pape Salter Teillet LLP, Vancouver, Colombie-Britannique

PROFESSEURE JOANNA ANNEKE RUMMENS

Université Ryerson, Toronto, Ontario

CANADIAN
DIVERSITÉ
CANADIENNE

ÉDITEUR

Jack Jedwab

REDACTRICE EN CHEF

Lisa Abramowicz

REDACTRICE INVITÉE

Caroline Guimond

TRADUCTION

Abdelkrim Seradouni

DESIGN ET MISE EN PAGE

CAMILAHGO, studio créatif

Diversité canadienne est une publication trimestrielle de l'AEC-Institut Metropolis. Les collaborateurs et collaboratrices de *Diversité canadienne* sont entièrement responsables des idées et opinions exprimées dans leurs articles. L'Association d'études canadiennes-l'Institut Metropolis est un organisme pancanadien à but non lucratif dont l'objet est de promouvoir l'enseignement, la recherche et les publications sur le Canada. L'AEC est une société savante et membre de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales.

COURRIER

Des commentaires sur ce numéro?

Écrivez-nous à *Diversité canadienne* :

Diversité canadienne / AEC
850-1980, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3H 1E8

Ou par courriel à <lisa.abramowicz@acs-aec.ca>

INTRODUCTION

Diplomate de carrière ayant représenté le Canada pendant trois décennies sur les questions de migration et de protection, **CAROLINE GUIMOND** a également géré de larges programmes d'immigration aux quatre coins du monde. Elle poursuit aujourd'hui son engagement à mettre en lumière les bonnes pratiques d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes migrantes et en exil, notamment au sein de l'espace francophone.

La migration est une réalité qui façonne l'humanité depuis la nuit des temps. Accélérée par la mondialisation et le changement climatique, elle est aujourd'hui un enjeu majeur pour les pays de l'espace francophone. Ces pays, répartis sur les cinq continents, sont à la fois lieux de départ, de transit, de destination et d'accueil des personnes migrantes. L'arrivée et le départ de ces femmes et de ces hommes marquent profondément les sphères économiques, sociales, politiques et culturelles de ces pays. Malgré la grande diversité des réalités au sein de l'espace francophone, tous ces pays ont en commun de faire face aux enjeux et aux opportunités créés par les flux migratoires. L'Institut Metropolis a établi le Réseau Metropolis Francophonie Mondiale afin d'offrir une agora francophone pour échanger, partager les bonnes pratiques et créer des synergies de recherches communes sur le modèle de Metropolis Canada.

Cette édition spéciale de la revue *Diversité canadienne* offre un premier regard sur les multiples réalités migratoires francophones et le rôle que joue la langue française dans cette mobilité et comme vecteur d'intégration.

La Très Honorable Michaëlle Jean, nous dit l'importance du dialogue sur les questions migratoires dans l'espace francophone. Son message nous rappelle qu'il faut une diversité de voix autour des tables de discussions et que la voix de l'expérience migratoire vécue doit être entendue. Nous

la remercions d'avoir accepté de coprésider Metropolis Francophonie Mondiale au cours de son année inaugurale.

Le Commissaire Raymond Théberge, également coprésident de Metropolis Francophonie Mondiale en 2021, nous explique l'importance de la migration pour les communautés francophones du Canada et comment celles-ci bénéficient des transformations qui en résulte.

Roda Muse, Secrétaire générale de la Commission canadienne de l'UNESCO, partenaire de longue date, partage son vécu d'immigrante francophone et de l'évolution des programmes d'intégration visant les nouveaux arrivants parlant français et du rôle sous-estimé des diasporas.

Dans une analyse préparée à l'occasion du congrès inaugural de Metropolis Francophonie Mondiale en 2021, Jean

« L'Institut Metropolis a établi le Réseau Metropolis Francophonie Mondiale afin d'offrir une agora francophone pour échanger, partager les bonnes pratiques et créer des synergies de recherches communes sur le modèle de Metropolis Canada. »

Christophe Dumont, Directeur de la Division des migrations internationales à la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales à l'OCDE, soulève deux points importants : comment définir l'espace francophone quand on parle d'immigration, doit-on se limiter aux mouvements entre les pays membres de la Francophonie où aller au-delà? Le tableau ci-bas qui présente les immigrés francophones dans les pays de l'OCDE montre que si la France est la principale destination, les États-Unis arrivent en second et l'Espagne en troisième. On ne peut donc pas limiter les discussions sur la question migratoire dans l'espace francophone aux seuls pays de la francophonie et privilégier une approche qui s'intéresse à toutes les destinations des flux migratoires de populations francophones. L'exemple des migrations sénégalaises présenté ci-bas soutient cette approche. La langue française n'est donc pas un critère essentiel au choix de la destination envisagée. Cependant, la connaissance de cette langue peut devenir importante voire essentielle une fois à destination comme nous le verrons avec les exemples des États-Unis et du Canada dans la section « La langue française de la mobilité ».

POURQUOI PARTIR ET OÙ ALLER

L'article de l'Observatoire des migrations du Sénégal nous donne justement un aperçu historique de la migration

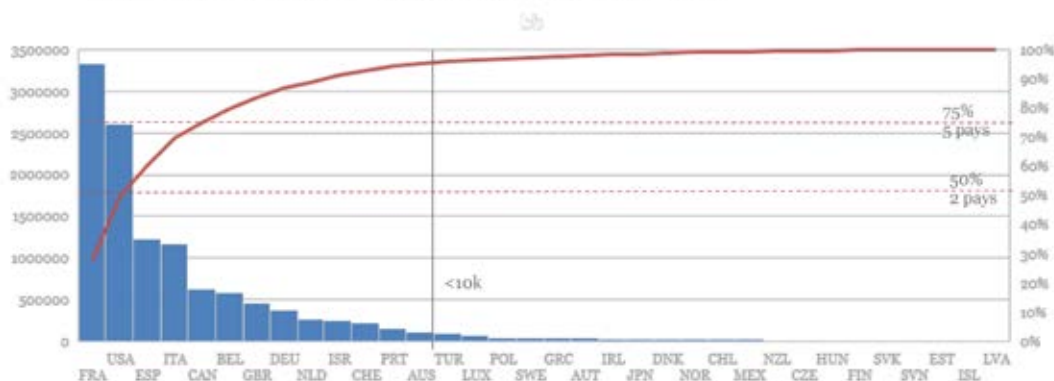
sénégalaise et des facteurs influençant le choix du lieu de résidence. Le Sénégal, pays de la teranga accueille des populations de la région depuis toujours. Dr. Adrien Batiga. Université Paris-Est Créteil. France, Dr. Oumoul Khairy Coulibaly. Esea. Université Cheikh Anta Diop. Dakar. Sénégal et le Prof. Aly Tandian. Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal nous présentent ici un portrait détaillé de la migration au pays et du pays : migrations sénégalaises internes, régionales et internationales. Ce survol historique s'intéresse notamment à la place des femmes sénégalaises dans ces mouvements et leur absence autour des tables décisionnelles.

On quitte sa vie et les siens aussi parce que le climat change et les ressources deviennent introuvables. Comment définir ces mouvements? Quel statut et protection donner à ceux et celles qui fuient parce que le climat change? Stéphanie Njiomo, Ambassadrice pour le Pacte Mondial pour l'environnement au Cameroun et en Afrique centrale et cofondatrice de l'organisation Ci4Ca nous lance un cri de ralliement.

Le Professeur Mehdi Lahlou de l'INSEA-Rabat et Secrétaire général du Réseau académique sur la migration en Afrique du Nord (NAMAN) – Maroc nous présente l'évolution de la politique migratoire du Maroc. Le Maroc est aujourd'hui pays de départ pour raisons économiques, pays par lequel transite des flux de migration irrégulière et de plus en plus, pays de

Près de 12 millions d'immigrés de pays francophones résident dans les pays de l'OCDE (10% du total)

Effectif d'immigrés originaires de pays francophones* dans les pays de l'OCDE, 2016, nombre et part cumulée dans le total



* MAR BDI BEL BEN BFA BRN CAF CAN CHE CIV COD COG DJI DZA FRA GAB GUY HTI LUX MDA MLI RWA SEN TCA TGO

- 30% sont diplômés du supérieur, 51% sont des femmes, 9% 15-24
- 40% vivent en FRA, BEL, CAN, LUX et CHE
- 50% vivent en FRA ou aux USA
- 75% vivent dans 5 pays (FRA, USA, ESP, ITA, CAN)

destination. En effet, l'avenir du pays se jouera sur la capacité à intégrer les personnes migrantes du reste du continent africain et d'attirer sa diaspora à un retour au berceau.

Comme nous le montre le tableau de l'OCDE, la France est la principale destination des « immigrés » francophones. La France est également l'un des principaux pays sources d'immigration vers le Canada. Les professeurs Chedly Belkhouja et Mireille Paquet de l'Université Concordia, nous présentent une revue des connaissances sur cette migration de la France vers le Canada et le Québec depuis les années 2000. Ce survol met en lumière les liens entre la migration vers et de la France.

LES DÉFIS DE L'ACCUEIL

Matthieu Tardis, Co-directeur de Synergies-Migrations nous présente un portrait de la France moins bien connu : celui des citoyens qui s'engagent pour accueillir les personnes exilées. Cet élan de générosité suscité par la crise syrienne et ravivé par la guerre en Ukraine peut-il donner lieu à la mise en place de programmes nationaux de voies légales étendus et favoriser une augmentation des réinstallations des personnes réfugiées?

L'accueil peut aussi être un défi pour les personnes qui font le choix de partir que ce soit à titre d'immigrants dit économiques ou travailleurs étrangers. Christophe Berthet, Président Directeur général Immigrant Québec nous montre que l'accueil et l'intégration réussissent quand « tout le village » s'y met.

LA LANGUE FRANÇAISE DE LA MOBILITÉ

Nous avons vu que les États-Unis sont la deuxième destination des émigrés francophones et que la migration

sénégalaise y a été importante. Agnès Tounkara, qui travaille à la Fondation Face où elle est responsable du *French Heritage Language Program*, aide les immigrants francophones et les jeunes Américains d'origine francophone à conserver leur héritage linguistique et culturel. Elle nous présente son travail et comment ces jeunes peuvent faire de leur connaissance de la langue un atout.

Au Canada, l'immigration de francophones est une question très politisée et perçue comme essentielle du point de vue des communautés francophones dites en situation minoritaire mais également au Québec. Richard Marcoux, Professeur titulaire et directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone de l'Université Laval, nous invite à repenser le concept de francophone basé sur la langue maternelle pour comprendre la francophonie d'aujourd'hui et la francophonie canadienne.

NOUVEAU REGARD

Nous terminons par le message de la Professeure Ndeye Dieynaba Ndiaye qui enseigne le Droit des migrations à l'UQAM. Elle nous explique pourquoi elle a fondé l'Observatoire sur les migrations internationales, les réfugiés, les apatrides et l'asile (OMIRAS). Ce nouveau regard qu'elle propose est celui des jeunes générations qui étudient la question migratoire et qui la connaissent pour l'avoir vécue.

Merci à tous et toutes pour leur contribution à cette édition spéciale et à leur appui lors des rencontres de Metropolis Francophonie Mondiale.

EXTRAIT D'UNE ALLOCUTION POUR LA CO-PRÉSIDENTENCE DE METROPOLIS FRANCOPHONIE MONDIALE (2020)

LA TRÈS HONORABLE MICHAËLLE JEAN, 27^e Gouverneure générale et Commandante en chef du Canada, ancienne envoyée spéciale de l'UNESCO en Haïti, 3^e secrétaire générale de la Francophonie et cofondatrice de la Fondation Michaëlle Jean.

La francophonie est un espace qui rassemble des peuples des cinq continents autour d'une langue et souvent d'une histoire et d'un héritage partagé. C'est aussi un espace de mobilité, de migrations et de coopération. Mieux encore, lorsqu'on se sort du carcan néo-colonial et qu'on établit une dynamique de réciprocité inscrite et adossée aux valeurs, il y a la vision d'un humanisme universel. Or, ce sont ces valeurs de reconnaissance mutuelle et de coexistence dans la diversité, – la diversité qui est une profonde richesse et non un problème – qui permettent de formuler et mettre en œuvre les meilleurs modèles et les meilleures pratiques d'intégration pour les nouveaux arrivants. Ce dont il s'agit ici ce n'est pas une question d'assimilation, mais de rencontre de cultures, d'échanges d'expériences et d'interculturalité pour un vivre ensemble dans la diversité et le respect de l'autre. Or, ces bonnes pratiques foisonnent aussi dans les pays francophones. Dès lors, l'établissement d'un réseau de partenaires œuvrant dans le domaine de l'immigration et provenant des divers pays de la francophonie mondiale pour échanger régulièrement et [...] aborder les défis que pose la migration dans le monde francophone me semble crucial pour combattre d'une part l'indifférence et pour agir.

[Ces échanges peuvent également servir de] contre-poids face aux mouvements populistes d'extrême droite, xénophobe et anti-immigration qui gagnent du terrain et qui infiltrent même les partis politiques, jusqu'à inviter leur propre position au cœur des débats et des campagnes électorales. Nous l'avons vécu au Canada. Certains se hissent jusqu'au pouvoir, nous le voyons, et cela est très inquiétant, voire déstabilisant.

En témoignant même de ma propre expérience, étant

« [...] l'établissement d'un réseau de partenaires œuvrant dans le domaine de l'immigration et provenant des divers pays de la francophonie mondiale pour échanger régulièrement et [...] aborder les défis que pose la migration dans le monde francophone me semble crucial pour combattre d'une part l'indifférence et pour agir. »

moi-même avec ma famille, comme des milliers d'autres qui sont passés par là, ayant vécu cette détresse, cette fuite forcée vers l'inconnu dans des circonstances dramatiques de vie ou de mort, par ma présence à l'ONU lors de réunions de haut niveau traitant des questions migratoires, j'ai été la seule capable de dire que la migration n'est pas uniquement une question statistique. Je suis passé par là. Je sais ce que représente cette épreuve, ce qui nous a fallu et ce qui a fait la différence pour que nous nous en sortions. Il s'agit d'un devoir fondamental de solidarité, mais aussi d'assistance à personnes en danger qui sont menacés dans leurs droits.

De ce fait, inclure à la table de discussion des personnes qui d'emblée peuvent parler de leur expérience et qui travaillent sur le terrain est capital. Il n'est pas étonnant de voir, par exemple, que ce sont les associations des communautés issues de l'immigration qui rapportent le mieux sur l'impact de la COVID-19 sur les politiques d'immigration et d'accueil des nouveaux arrivants.

LES FRANCOPHONIES, UNE SOURCE DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION : LA PERSPECTIVE DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES DU CANADA

Titulaire d'un doctorat en linguistique, **RAYMOND THÉBERGE**¹ a occupé plusieurs postes d'importance à l'échelle nationale, à la fonction publique et dans le milieu universitaire. Le commissaire Théberge est l'auteur de 20 publications à comité de lecture, de trois livres, d'une bibliographie et de 45 projets de recherche, qui témoignent de son intérêt pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il est notamment l'auteur du livre *Demain, la francophonie en milieu minoritaire*.

En tant que commissaire aux langues officielles du Canada, j'ai le privilège d'être coprésident d'honneur du réseau Metropolis Francophonie Mondiale, l'un des seuls regroupements qui traitent des questions d'immigration, d'intégration et d'inclusion au sein de la francophonie internationale. En décembre 2021, lors du congrès inaugural du réseau, j'ai eu l'honneur de participer à une table ronde sur l'identité francophone et sur la façon dont cette identité peut être mise en valeur dans un environnement multilingue. C'est donc avec un énorme plaisir que je prends le temps de vous écrire ces quelques mots, d'autant plus que, comme certains d'entre vous le savent sûrement, les derniers mois ici au Canada ont été, pour le moins, assez mouvementés pour les langues officielles et la dualité linguistique.

En effet, comme le révèle mon plus récent rapport annuel, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) a reçu « un véritable raz de marée de 5 409 plaintes recevables² » en 2020–2021 (un record), en raison notamment de la nomination d'une gouverneure générale qui ne maîtrise pas le français et

d'un discours prononcé uniquement en anglais par le président et chef de la direction d'Air Canada devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Autre sujet qui a retenu l'attention du Commissariat au cours des derniers mois : le dépôt par le gouvernement fédéral d'un projet de loi visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles*, le projet de loi C-13. À noter que cette nouvelle loi pourrait revêtir un intérêt particulier pour les chercheurs puisqu'elle prévoit, entre autres, de nouvelles obligations d'appui à la recherche en français dans toutes les disciplines. Le projet de loi C-13 représente une occasion en or de faire avancer la recherche en français au pays et à l'international, et les réseaux comme Metropolis Francophonie Mondiale auront un rôle crucial à jouer en ce sens.

L'anglicisation de la recherche est un enjeu qui touche le Canada ainsi que d'autres pays dans le monde, et j'espère donc que les pays de la francophonie internationale collaboreront entre eux pour tenter de freiner ce phénomène en milieu francophone et pour valoriser la recherche en français³.

1 Je tiens à reconnaître la contribution de l'équipe de recherche du Commissariat aux langues officielles au présent article.

2 Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2021-2022*, p. I.

3 Ce sujet et d'autres défis connexes ont fait l'objet de discussions non seulement par des chercheurs du Canada, mais aussi de l'Europe et de l'Amérique latine lors du dernier congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), notamment au colloque « Entre anglicisation de la recherche et libre accès : imaginer l'avenir des revues en sciences humaines et sociales ». Congrès de l'Acfas, Université Laval, mai 2022.

En 2021, le Canada a célébré le cinquantième anniversaire de l'adoption de la politique de multiculturalisme, deux ans après le cinquantième anniversaire, en 2019, de l'adoption de la politique de bilinguisme officiel. Au cours des 50 dernières années, ces deux politiques ont contribué au renforcement de la francophonie canadienne, l'une en affirmant les droits linguistiques de la minorité, l'autre en encourageant la diversité dans un cadre bilingue. Cette façon de voir les choses est largement répandue au sein de la population canadienne. Dans le cadre d'un sondage d'opinion publique mené par téléphone par Environics pour le Commissariat en 2021, 86 % des répondants (93 % des répondants francophones) étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle « [l]e fait d'avoir deux langues officielles, au lieu d'une seule, envoie le message que la diversité linguistique est une valeur importante au Canada⁴ », tandis que 68 % (même pourcentage chez les francophones) approuvaient l'idée que « [l]a politique de bilinguisme officiel du Canada et sa politique de multiculturalisme fonctionnent bien ensemble⁵ ».

Ainsi, un bon nombre de Canadiens et de Canadiennes, peu importe leurs origines, semblent croire, à l'instar du Commissariat, que les politiques de bilinguisme officiel et de multiculturalisme sont non seulement complémentaires, mais aussi qu'elles se renforcent mutuellement. C'est d'ailleurs ce qu'a souligné Max Yalden, deuxième commissaire aux langues officielles, en 1979 : « Une nation qui se donne la peine de se doter de [plus d'une] langue officielle [...] est par essence vouée à la pluralité linguistique. Loin d'exclure l'utilisation des autres langues, la reconnaissance officielle de certaines langues [...] signale à chacun l'importance que l'on attache aux traditions et aux ressources linguistiques.⁶ »

Malgré tout, *certain*s membres de la population canadienne continuent de penser que ces deux politiques sont difficiles à réconcilier et même que les langues officielles constituent carrément une entrave à la diversité au pays. Toutefois, on a souvent tendance à oublier à quel point la langue française représente une composante essentielle de la diversité canadienne. En effet, non seulement les francophones en situation minoritaire¹⁰ aident à briser l'homogénéité linguistique dans leur région, mais la francophonie canadienne est également très diversifiée, tant au Québec qu'à l'extérieur de

« En 2021, le Canada a célébré le cinquantième anniversaire de l'adoption de la politique de multiculturalisme, deux ans après le cinquantième anniversaire, en 2019, de l'adoption de la politique de bilinguisme officiel. Au cours des 50 dernières années, ces deux politiques ont contribué au renforcement de la francophonie canadienne, l'une en affirmant les droits linguistiques de la minorité, l'autre en encourageant la diversité dans un cadre bilingue. »

la province. Les ancêtres de nombreux francophones étaient des Autochtones, des Irlandais catholiques, des Écossais et même des Anglais. Ces cinquante dernières années, la diversité du Canada français s'est accrue encore davantage en raison de l'arrivée d'immigrants de la francophonie internationale (de l'Afrique, d'Haïti, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est et de l'Europe). Des enfants d'immigrants des quatre coins de la planète fréquentent des écoles francophones, au Québec et ailleurs au pays. Si bien que, de nos jours, au Québec, un francophone sur dix est un immigrant selon les données du Recensement de 2016. Dans le reste du Canada, ce ratio est encore plus élevé, soit un francophone sur huit. En Ontario, près d'un francophone sur six est un immigrant, et, en Colombie-Britannique, un sur quatre. En somme, au Canada, le français est la première langue officielle parlée de plus de 800 000 immigrants et de quelque 800 000 membres d'une minorité visible⁷.

Par ailleurs, le plurilinguisme des immigrants francophones qui viennent s'installer au Canada enrichit grandement le paysage linguistique du pays. Plusieurs de ces immigrants, bien qu'ils aient le français comme première langue officielle canadienne, parlent d'autres langues et proviennent de pays où des langues telles que l'arabe, le créole, le kirundi, le lingala ou, encore, l'espagnol sont utilisées⁸. À la lumière de ce qui

4 Commissariat aux langues officielles, *Sondage de suivi sur les langues officielles 2021 – Rapport final*, p. 14.

5 *Ibid.*, p. 21.

6 Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 1979*, p. 30.

7 J'ai également relevé cette diversité dans : « Soyons honnêtes au sujet du multiculturalisme et du bilinguisme officiel » paru dans « Le multiculturalisme @50 ans et la promesse d'une société juste », *Thèmes canadiens*, Association d'études canadiennes, automne/hiver 2021, pp. 22-28. Les statistiques provenaient de l'équipe de recherche de la Direction générale des langues officielles, Patrimoine canadien, et étaient fondées sur les données du Recensement du Canada de 2016 et de Statistique Canada. Voir aussi Brigitte Chavez, *Immigration et langue au Canada, 2011 et 2016*, Statistique Canada, 2019, 193 p.

8 La diversité de l'immigration francophone au Canada est soulignée, entre autres, dans : Commissariat aux langues officielles, *Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus*, 2021, p. 65. Voir aussi Chavez, *Immigration et langue au Canada, 2011 et 2016*.

précède, on peut avancer sans se tromper que les immigrants francophones contribuent largement à la diversité culturelle et linguistique du Canada. Opposer « diversité » et « francophonie » est donc un faux débat.

Certes, s'il faut se rappeler que les communautés francophones au Québec et en situation minoritaire hors Québec sont plus diversifiées que jamais, un autre point à ne pas négliger est que ces dernières *veulent* attirer, accueillir et soutenir de nouveaux arrivants et de nouvelles arrivantes. En fait, en raison du faible taux de natalité et du vieillissement des populations d'expression française à l'extérieur du Québec, l'immigration devient un moyen essentiel pour garantir la vitalité et le maintien du poids démographique de ces communautés⁹. Dans ce contexte, l'immigration francophone hors Québec doit être une priorité pour les décideurs de notre pays et elle doit continuer d'être étudiée par les chercheurs. Voilà pourquoi le Commissariat a publié, en 2021, une étude sur la cible fédérale de 4,4 % d'immigration d'expression française en milieu francophone minoritaire.

Les données de l'étude montrent que même l'atteinte de cette cible depuis l'échéance initiale de 2008 n'aurait pas suffi pour freiner le déclin du poids relatif des communautés francophones en situation minoritaire. Je suis inquiet des répercussions des déficits d'immigration francophone sur ces collectivités, et c'est pour cette raison que j'ai recommandé au gouvernement fédéral d'adopter une nouvelle cible qui permettrait de rétablir et de maintenir le poids démographique de cette population. Il faut s'assurer que la bonne volonté exprimée par nos décideurs à ce sujet est suivie d'actions concrètes pour redresser la barre. En outre, le projet de loi C-13 propose une piste de solution intéressante en imposant au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'adopter une politique en matière d'immigration francophone, qui comprendrait des objectifs, des cibles et des indicateurs. Reste à voir maintenant comment le tout sera mis en œuvre.

Compte tenu de l'importance que revêtent l'immigration et la diversité en général pour les communautés francophones en

situation minoritaire, j'attends avec impatience les résultats qui concernent les langues du Recensement de la population canadienne de 2021 mené par Statistique Canada, résultats qui, au moment d'écrire ces lignes, devraient être dévoilés sous peu. J'ai particulièrement hâte de voir les données concernant les questions sur la langue d'instruction, lesquelles nous permettront, notamment, de savoir le nombre d'immigrants et d'enfants de mariages exogames qui fréquentent l'école française au Canada. J'aurai aussi un œil attentif sur la nouvelle Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire, une enquête postcensitaire qui s'intéresse spécifiquement aux réalités des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

J'aimerais conclure en rappelant qu'ici au Canada, nos politiques de langues officielles et de multiculturalisme font en sorte que le français est, avec l'anglais, l'une des deux langues d'intégration de notre société. Dans notre pays, les nouveaux arrivants sont encouragés à enrichir notre diversité en conservant leur langue et leur culture d'origine, mais le français constitue véritablement l'une des deux langues de la discussion nationale et appartient à tous les Canadiens et les Canadiennes, peu importe leur langue maternelle ou leur pays d'origine. Autrement dit, le français est l'une des deux langues de la vie publique canadienne. La présence du français au Canada permet donc de créer des ponts non seulement entre les membres de la population canadienne – peu importe qu'ils soient nés au pays ou ailleurs ou, encore, que le français soit leur première ou leur deuxième (voire leur troisième ou leur quatrième) langue –, mais aussi avec la francophonie internationale. Tout comme d'autres membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Canada est un pays multilingue, mais la langue française permet à tous ces membres de communiquer et d'échanger entre eux. Tout bien considéré, le fait que le français, l'une des langues les plus parlées au monde, ait un statut officiel au Canada est un avantage indéniable et, pour reprendre les mots du sondage d'opinion publique du Commissariat, « contribue favorablement à l'image internationale¹¹ » de notre pays.

9 *Ibid.*, p. 15.

10 *Ibid.*, p. 77.

11 Commissariat aux langues officielles, *Sondage de suivi sur les langues officielles 2021 – Rapport final*, p. 10.

REFERENCES

Chavez, Brigitte. *Immigration et langue au Canada, 2011 et 2016*. Statistique Canada, 2019, 193 p.

Commissariat aux langues officielles. *Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus*. 2021, 87 p.

Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel 1979*. 197 p.

Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel 2021-2022*. 34 p.

Commissariat aux langues officielles. *Sondage de suivi sur les langues officielles 2021 – Rapport final*. 75 p.

Théberge, Raymond. « Soyons honnêtes au sujet du multiculturalisme et du bilinguisme officiel : Points de vue du commissaire aux langues officielles ». « Le multiculturalisme @50 ans et la promesse d'une société juste », *Thèmes canadiens*, Association d'études canadiennes, automne/hiver 2021, pp. 22-28.

UN LONG PARCOURS VERS L'INCLUSION DES IMMIGRANTS FRANCOPHONES

Secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'UNESCO de 2021 à 2023, **RODA MUSE** (Sous-ministre aux Affaires francophones, Gouvernement de l'Ontario) a été gestionnaire au ministère de l'Innovation, Sciences et Industrie, directrice régionale de l'Ontario à Condition féminine Canada. Ancienne vice-présidente et conseillère scolaire au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO), elle s'est investie dans la communauté francophone de l'Ontario. Roda Muse a co-fondé la Fondation Acacia, un organisme de charité visant à encourager l'excellence chez les jeunes francophones des minorités visibles, à travers l'éducation et le mentorat.

Extrait du discours donné à l'occasion du congrès inaugural de Metropolis Francophonie Mondiale en décembre 2021 à titre de Secrétaire générale, commission canadienne de l'UNESCO

Je vous joins d'Ottawa qui est situé sur le territoire non cédé Algonquin Anishinaabe. Les membres de la nation Algonquine Anishinaabe vivent sur ces terres depuis des millénaires, et leur culture et leur présence continuent d'enrichir ces lieux. Cette reconnaissance du territoire revêt un aspect particulier pour moi qui suis arrivée à Ottawa il y a 28 ans. Ce territoire m'a permis de m'épanouir, d'y élever ma famille et de contribuer à la société à laquelle je me suis intégrée.

La Commission canadienne pour l'UNESCO assure le lien entre les Canadiennes et les Canadiens et le travail que mène l'UNESCO tout en aidant à faire entendre la voix des perspectives des sociétés civiles canadienne et québécoise à l'international. Tout cela contribue à l'atteinte d'un triple objectif : un monde plus pacifique, équitable et durable.

C'est dans cette optique que nous avons établi un partenariat fructueux avec l'Association des Études canadiennes (AEC) et son Institut Metropolis. Je ne reviendrai pas sur tous nos projets conjoints mais j'aimerais vous ramener quelques années plus tôt sur cette question d'immigration francophone et d'intégration.

La Francophonie mondiale est à la fois un espace de diversité, de partage de valeurs communes et de connaissances, un espace de promotion de la paix et de la culture. C'est aussi un espace de migration, choisie ou forcée. Au Canada, il y a une vingtaine d'années, c'est naturellement que la grande majorité des immigrants francophones allaient s'installer au Québec. Les communautés francophones hors Québec peinaient à recevoir leur part d'immigrants francophones et à les retenir. Les services d'établissement étaient anglophones et les organisations des communautés francophones en situation minoritaire n'étaient pas prêtes à intégrer des immigrants pour leur survie.

Les immigrants francophones qui sont venus à Ottawa, comme ailleurs au pays, se sont donc organisés entre-eux. Il s'ensuit des revendications multiples de la part des organisations tel le manque d'appui financier et plus largement les défis d'intégration au sein des communautés francophones perçu comme le résultat de biais négatifs envers les communautés racialisées et ethnoculturelles.

C'est dans ce contexte que deux consultants, Mohamed

Brihmi et Mesmin Pierre, ainsi que moi-même avons été mandatés en 1999 par le ministère du Patrimoine canadien pour tenir des consultations en vue d'établir les besoins et priorités des communautés francophones dites raciales et ethnoculturelles. En 2001–2002, je rencontrais Jack Jedwab dans le cadre d'une étude commandée par le Commissariat aux langues officielles et intitulée *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*. Ce rapport de Jack Jedwab fut la genèse de la prise en compte de l'immigration francophone hors-Québec par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. C'est sur cette base qu'émergeront toutes les stratégies en immigration francophone hors Québec ainsi que la nécessité d'avoir une cible pour l'immigration francophone dans le plan d'immigration annuel du gouvernement fédéral.

Lors de ma discussion avec Jack Jedwab, je réitérais un des enjeux que nous avions mes collègues Mohamed Brihmi et Mesmin Pierre et moi-même avons entendus lors de nos consultations. Il s'agissait des types de coopération nécessaires entre francophones immigrants et non immigrants pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Pour nous, il était important d'avoir trois types de partenariats pour les groupes :

- des partenariats entre des organismes qui représentent des minorités raciales et ethnoculturelles pour mieux harmoniser les efforts et éviter le double emploi ;
- des partenariats avec des établissements et des organismes francophones existants, dans lesquels on ne se limiterait pas à la nomination d'un représentant de minorités raciales ou ethnoculturelles au sein des conseils et autres comités mais qui viseraient une représentation équitable des membres de ces communautés ;
- des partenariats avec les divers ordres de gouvernement et avec le secteur privé.

Si le rapport de Jack Jedwab, à l'époque, plaidait dans ses recommandations pour que les services d'établissement

« J'aimerais conclure en disant que bien que le Canada et le Québec poursuivent leurs efforts en vue d'attirer l'immigration francophone, nous avons encore du chemin à faire pour faire en sorte que tous les immigrants francophones quelque que soit leur race, religion, genre soient inclus, acceptés et puissent contribuer à la société à leur pleine capacité. »

anglophones mettent en place des programmes pour les francophones, je peux vous dire qu'aujourd'hui, les services d'établissements par les francophones pour les francophones existent d'un océan à l'autre.

Si je poursuis sur mon expérience personnelle, il y a une dimension dont je n'entends pas parler dans cette question d'intégration en immigration francophone. Il s'agit de l'apport de la diaspora comme vecteur d'intégration et d'inclusion. Personnellement, à mon arrivée, j'ai eu la chance d'être en contact avec des personnes provenant de mon pays d'origine qui m'ont guidée, pavé la voie pour moi pour me faciliter l'intégration. La diaspora a cette capacité de partager son vécu, d'expliquer les embûches, d'informer sur les ressources, d'offrir des raccourcis, ce qu'aucun service d'établissement ne saurait offrir.

Au Canada, force est de constater que de plus en plus, on voit des leaders provenant de la diaspora à la tête des services d'établissement. Cela résulte en une vitalité remarquable car l'intégration devient inclusion.

J'aimerais conclure en disant que bien que le Canada et le Québec poursuivent leurs efforts en vue d'attirer l'immigration francophone, nous avons encore du chemin à faire pour faire en sorte que tous les immigrants francophones quelque que soit leur race, religion, genre soient inclus, acceptés et puissent contribuer à la société à leur pleine capacité. C'est pourquoi la lutte contre le racisme demeure une des priorités de la Commission canadienne de l'Unesco.

IMPACT DES MIGRATIONS ET MOBILITÉS SUR LES STRUCTURES FAMILIALES SÉNÉGALAISES

DR. ADRIEN BATIGA, détenteur d'un doctorat en Sciences sociales et Philosophie de la connaissance de l'Université Paris-Sorbonne, enseigne à l' Université Paris-Est Créteil. France. Ses recherches sont au croisement des migrations féminines, du travail domestique et du travail de soins (care studies).

DR. OUMOUL KHAIRY COULIBALY est docteur en socio-anthropologie, enseignante-chercheuse à l'École Supérieure d'Économie Appliquée (ESEA, ex ENEA) de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Spécialiste des questions de genre dans une approche multidisciplinaire dont l'autonomisation des femmes rurales, la participation politique féminine, les violences basées sur le genre et les migrations, internes et externes.

PROF. ALY TANDIAN est titulaire d'un doctorat de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail où il a enseigné pendant plusieurs années avant de rejoindre le Département de sociologie de l'Université Gaston Berger au Sénégal. Il est PDG et fondateur du Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Migrations & Faits de Sociétés et Président de l'Observatoire sénégalais des migrations.

INTRODUCTION

Le fait migratoire s'est retrouvé avec acuité, au cœur des débats publics ces dernières années sur à peu près toutes les régions du monde. Il n'y a qu'à voir comment les grandes puissances occidentales comme l'Union européenne se sont barricadées pour maintenir les non-Européens à l'extérieur des territoires de l'Union (Krastev 2017). Tantôt fondé sur une logique sécuritaire, tantôt sur un argument économique, ou encore civilisationnel, ou plus récurrent, démographique, le discours sur les migrations (africaines) se nourrit de plusieurs logiques, parfois drapés de fantasmes.

Du côté des pays de départ au Sud, notamment en Afrique subsaharienne, en plus de l'immigration légale, de nombreux pays sont confrontés à une immigration irrégulière qui

emprunte les routes périlleuses du désert et les embarcations de fortune qui ont fini de faire de la Méditerranée un cimetière maritime.

Le fait migratoire touche ainsi de plein fouet les sociétés subsahariennes. La famille se donne dès lors comme l'espace propice à l'observation des conséquences de la migration dans les sociétés postcoloniales. Trois raisons au moins justifient sa pertinence. D'abord parce que les familles africaines ne sont pas épargnées par les enjeux actuels de la mondialisation dont la migration et la mobilité (transnationales) n'est qu'une des formes d'expressions parmi d'autres. Ensuite, la migration suppose le plus souvent la perte d'une attache familiale. Le candidat migrant n'est pas un individu isolé, il est pris dans des réseaux de relations dont la famille est bien souvent le noyau central. Enfin, le fait migratoire, dans le contexte

africain, reste encore pour une large part, une affaire collective. Cela va de cotisations pour envoyer un membre de la famille à l'étranger, aux transferts d'argent qui sont dans une certaine mesure un contre-don aux efforts consentis collectivement pour conduire le projet migratoire. Enfin, le migrant qui s'en va emporte avec lui les espoirs de toute une famille, voire une communauté, et quand il a réussi, il partage les produits de son succès avec toute la famille.

Dans le contexte sénégalais, une *tradition de mobilité et de migration* s'est installée depuis longtemps notamment dans les régions autour de la vallée du fleuve Sénégal et à destination de la France, l'immigration sénégalaise s'est diversifiée avec le temps, aussi bien sur les profils avec *l'arrivée croissante des femmes migrantes sénégalaises*, que sur la destination (Espagne, Italie), en passant par *les zones de départ* qui se sont élargies à des régions qui étaient jusque-là peu concernée par la migration. La présence croissante des femmes pose de nouvelles questions concernant les liens entre famille et migration : qu'il s'agisse du maintien des relations familiales à distance, de l'éducation des enfants en l'absence de la mère, etc.

Cet article tente d'explorer les transformations que la migration apporte au sein des structures familiales sénégalaises en mettant un accent particulier sur l'impact du genre aussi bien dans les motivations de départ que dans les effets sur les familles.

ENTRE PERMANENCES ET RECONFIGURATIONS DES MOBILITÉS SÉNÉGALAISES

Une culture de la mobilité s'est installée dans l'est et le nord du Sénégal depuis les conquêtes successives des grands empires du Ghana et du Mali. Les déplacements des populations de ces régions se sont accélérés avec les pénétrations coloniales (1880–1945) qui ont entraîné des migrations temporaires, plus ou moins forcées, favorisées par la construction de chemins de fer et de routes ou le défrichement de terres de cultures exportées vers la France et le reste de l'Europe. Les Soninkés et Haalpulaar de la vallée du fleuve Sénégal, espace commercial stratégique à cheval sur les grands axes de l'ancien commerce transsaharien, ont été en contact avec les Européens à partir du XV^e siècle. Après la conquête, l'administration coloniale instaure des mesures coercitives (travaux forcés, impôts payés en numéraires, etc.) aux populations de la vallée du fleuve Sénégal. Ces mesures ont beaucoup contribué aux premières migrations saisonnières internes à la recherche d'argent pour payer les impôts ou du fait des déplacements de force pour les grands travaux. Les groupes ethniques Haalpulaar et Soninké sont fortement concernés par ces premiers flux migratoires. En milieu soninké (Haute-Vallée), les premiers départs sont signalés vers les années 1900

tandis qu'au Fouta en milieu Haalpulaar (Moyenne-Vallée), jusque vers 1910, les mouvements de populations déclenchés par les mesures coloniales ont entraîné des fuites devant les campagnes de recrutement militaire. Ces militaires sont les précurseurs des premières migrations vers l'Afrique, mais aussi vers l'Europe où ils sont restés après les grandes guerres. De 1915 à 1918, il y a eu environ 100 000 combattants d'Afrique (Tirailleurs sénégalais) qui seront envoyés sur les fronts de Verdun et d'autres lieux de combat.

Ainsi, les migrations ont été encouragées par les recrutements. « C'était l'époque où des agents des grandes compagnies et de divers gouvernements étaient postés dans les pays de départ pour encourager et superviser les départs des migrants ou des travailleurs contractuels » (Guengant, 1996 : 111). Au cours des années 1950–60, l'immigration en France est « libre », les Sénégalais, les Mauritaniens et les Maliens n'avaient besoin que d'une carte d'identité pour entrer en France. Regroupés autour de petits noyaux d'anciens navigateurs établis dans la région de Marseille, de Bordeaux ou du Havre d'où ils sont arrivés par bateaux, se sont redéployés vers les zones industrialisées : couloir rhodanien jusqu'à Lyon, vallée de la Seine jusqu'à Paris de grandes régions d'accueil des migrants Haalpulaar.

Avec le choc pétrolier de 1973, la France, première destination des Sénégalais, a défini un arsenal de mesures de contrôle des flux d'entrée tout en autorisant – paradoxalement – avec la loi de 1974, le regroupement familial et la sédentarisation des Sénégalais. Mais, en 1974, avec la montée du chômage et les vagues de licenciements dans plusieurs secteurs industriels, les migrants sénégalais sont touchés par la précarité. En France, malgré l'arrivée de la gauche au pouvoir, suite aux élections de 1981, la volonté de contrôler les entrées reste maintenue et, contre toute attente, s'ensuivent de nouvelles normes d'entrée qui ont fait de ce pays, jadis destination privilégiée, un espace de transit pour rejoindre d'autres destinations comme l'Italie et l'Espagne.

Jusqu'au milieu des années 1970, les destinations des migrants sénégalais avaient une direction bipolaire : un pôle migratoire africain concernant essentiellement les pays transfrontaliers et les eldorados africains (Côte d'Ivoire, Gabon et Congo) et un autre pôle européen orienté exclusivement vers la France et dans une moindre mesure l'Allemagne. Ces pôles avaient des liens commerciaux, historiques et géographiques séculaires avec le Sénégal. A partir des années 1980, la complexification des conditions d'entrée fera émerger des destinations nouvelles qu'a priori, ni l'histoire ni la géographie ne liaient au Sénégal. L'Italie a été la destination des estivants marchands ambulants sur les plages l'été et retournant au Sénégal durant l'hiver. La fixation des migrants dans la péninsule, consacrée par un redéploiement interne des villes du Sud vers le Nord industriel et un changement d'occupation les faisant passer de commerçant à operai (ouvrier) et accroissant par la même occasion le potentiel d'intégration, a attiré des migrants auparavant établis en France ou en Afrique.

Les destinations des sénégalaises et sénégalais se sont donc diversifiées progressivement. Au début des années 1980, New York enregistre l'arrivée de nombreux migrants sénégalais. D'abord commerçants venus s'approvisionner à Broadway, ils se sont redéployés et fixés dans les appartements bon marché entre la 114^e rue et les confins de Harlem et du Bronx. Les commerçants sénégalais qui s'y approvisionnaient en matériels électroniques ont été les premiers à migrer aux États-Unis d'Amérique où de nombreux migrants sénégalais sont arrivés à partir du milieu des années 1980. Habitant à leur arrivée un célèbre hôtel de la 50^e rue, les Sénégalais se sont redéployés vers Harlem et le Bronx et se sont fixés durablement dans le pays. Attirés par le potentiel d'insertion professionnelle dans d'autres États, les émigrés sénégalais sont allés vers Atlanta, Detroit et Ohio (Tall et Tandian, 2011). Dans ces États, ils travaillent dans le secteur industriel et dans des salons de coiffure ciblant une clientèle afro-américaine coiffée par les femmes sénégalaises. Le pays offre une facilité d'intégration résidentielle, les contrôles d'identité sont rares, les possibilités d'insertion professionnelle à la taille du pays, même si l'obtention de la *Green Card* est difficile. Ces premiers commerçants ont été rejoints par des jeunes citadins venant de la France ou du Canada et des migrants originaires de la Vallée. Ils se sont fixés à Brooklyn où ils ont occupé la rue commerçante de Fulton Street qu'ils ont allègrement rebaptisée Fouta Street du nom de leur contrée d'origine.

Au fil des années, l'ancienne figure du migrant analphabète et rural laisse la place à un profil nouveau, instruit et citadin, quelquefois professionnellement actif, animée d'une volonté d'explorer sans cesse de nouvelles destinations, avec lesquelles ils n'ont pas d'affinités particulières, ni sur le plan linguistique, historique ou géographique.

Cette facilité relative d'intégration a fait de l'Italie une destination privilégiée des Sénégalais après 1990. L'Espagne grâce à son entrée dans l'Union et le début de certains grands travaux a pris le relais. Ces pays ont fait de l'Europe du Sud le principal espace d'attraction des migrants sénégalais après 1990. Il ressort de plusieurs études que l'Europe du Sud était la première destination voulue des candidats au départ. D'ailleurs, l'Afrique du Sud qui a été à un moment donné un point d'attraction des Sénégalais n'était que la destination de ceux qui attendaient en vain la possibilité de rejoindre l'Europe du Sud. Les conditions sécuritaires difficiles ont d'ailleurs freiné les départs intensifs vers l'Afrique du Sud. Mais dans certaines villes comme Durban, les liens entre la diaspora indienne et le groupe des migrants sénégalais ont facilité leur intégration. Cependant, « le groupe des diamantaires reste très actif dans la sous-région de l'Afrique australe. Ils y circulent et s'y fixent aussi par le biais du mariage ou à la recherche d'opportunités d'affaires, les deux motivations restent liées » (Bredeloup 1993).

Les migrations des Sénégalais vers le Moyen Orient mobilisent également des flux importants. Mais en dehors de quelques catégories de migrants, l'insertion résidentielle et

professionnelle y est difficile. Les conditions d'enrichissement sont accessibles à quelques groupes professionnels seulement, la liberté de circulation est limitée et le regroupement familial contrôlé de même que la migration féminine peu promue. Tous ces facteurs font que la migration vers ces pays, pourtant liés avec le Sénégal par la religion, reste peu développée.

Les pays d'Afrique du Nord enregistrent la présence de Sénégalais qui s'y sont fixés, souvent après y avoir séjourné, en partance sur les routes migratoires menant vers l'Europe. Ces pays (Maroc, Libye) sont plutôt des pays de transit vers l'Europe. Devant la complexification des conditions d'entrée dans plusieurs pays, l'exploration de nouvelles destinations paraît de plus en plus originale. Ainsi, l'Argentine enregistre l'arrivée massive de Sénégalais depuis que le pays a retrouvé une stabilité économique.

LES FEMMES ET LE RENOUVEAU DES PROFILS MIGRATOIRES

Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que les recherches sur les migrations des Sénégalais ont commencé à porter plus d'intérêt à la place et au rôle des femmes migrantes sénégalaises dans les flux migratoires même si le fait existait, mais avec des séjours à l'étranger peu longs pour certaines tandis que pour d'autres le but du voyage était de rejoindre un époux. Au début, les rares femmes migrantes sénégalaises suivaient leurs époux ou étaient des étudiantes. Les femmes migrantes sénégalaises évoluaient dans des secteurs d'insertion professionnelle comme la coiffure, la restauration, le commerce, etc. Ces femmes migrantes sénégalaises exerçaient dans leur pays d'établissement des activités semblables à celles qu'elles pratiquaient au Sénégal.

Le départ des femmes migrantes a été à l'origine de processus de « négociation des places » dans de nombreuses familles sénégalaises tout en suscitant des perceptions socioculturelles négatives à leurs égards. Dans ces cas, la migration a souvent été associée à des pratiques « contre nature » voire « risquées » souvent considérées comme outrage aux mœurs sociétales (Ba, 1996 ; Sow et Antoine, 2000 ; Rosander, 2004). Les migrantes sénégalaises qui arrivent en France sont parfois présentées, à tort ou à raison, comme des prostituées victimes de réseaux mafieux.

Cette image dissimule les nombreux exemples de femmes sénégalaises qui migrent seules et qui exercent différentes activités licites dans le secteur des affaires (Coulibaly-Tandian, 2008). Plus ouvertes aux changements, moins sujettes à la pression familiale, certaines d'entre elles réalisent des investissements commerciaux et accumulent un capital très important. Les exemples de réussite contribuent à renforcer le désir de migrer parmi les femmes sénégalaises restées au pays. Cela se traduit malheureusement par une croissance du nombre de femmes parmi les migrants clandestins

sénégalais arrivés par des pirogues en Espagne. Ces femmes sénégalaises migrent seules ou en compagnie de leurs frères ou de leurs voisins. Leur participation à ces voyages extrêmement risqués illustre leur détermination et leur désir de se réaliser de manière autonome.

L'Espagne et l'Italie, considérées jusqu'à une période récente comme de nouveaux eldorados, ont reçu de nombreuses femmes migrantes sénégalaises. La destination États-Unis a joué un rôle majeur dans la féminisation de la migration sénégalaise. Les femmes sénégalaises y migrent de manière autonome et y intègrent des secteurs d'emploi spécifiques, comme la coiffure ou la restauration, qui prolongent, d'une certaine manière, leurs activités domestiques au Sénégal.

La qualification élevée ne suppose pas une insertion professionnelle automatique pour les femmes migrantes sénégalaises. Le parcours d'insertion connaît souvent une stagnation. Celle-ci s'explique par leur difficulté à faire le « deuil » de leurs diplômes pour pouvoir s'insérer dans d'autres domaines peu ou pas qualifiés ou suivre une autre formation pour se reconverter dans un autre secteur. En effet, des enquêtes ont révélé que ce sont davantage les femmes migrantes sénégalaises qui se montrent peu enclines à exercer une activité non qualifiée ou se reconverter dans un autre domaine (Coulibaly-Tandian 2015).

Par ailleurs, les femmes sénégalaises qui migrent dans le cadre du regroupement familial sont souvent présentées comme des « suiveuses », dont le départ est fondé exclusivement sur la décision du conjoint immigré. Leur image est celle de personnes à charge plutôt que celle d'actrices de leur parcours. En effet, la plupart d'entre elles restent longtemps inactives et se contentent de reproduire dans le pays de destination leur rôle et leur statut antérieur. Toutefois, à mesure que le séjour dans le pays d'accueil se prolonge, ces femmes deviennent progressivement actrices d'une migration dont l'objectif final est de gagner sa vie.

Dans le cadre des migrations interafricaines, trois stratégies de regroupement familial, initié par les hommes, ont été identifiées. Premièrement, les migrants qui exercent une activité commerciale se marient généralement dans leur village d'origine avec leur cousine matrilatérale (parallèle ou croisée), au retour de leur première ou deuxième étape migratoire. Par la suite, leurs épouses les rejoignent dans le pays d'accueil pour un certain temps.

Cette stratégie est la plus courante. Deuxièmement, d'autres migrants contractent une alliance à distance avec une cousine de leur village, qu'ils font ensuite venir. Troisièmement, certains migrants choisissent leur épouse dans le pays d'accueil, au sein de la communauté de migrants, si celle-ci comprend de larges segments familiaux. Dans ce dernier cas, le migrant évite d'interrompre son activité professionnelle et de redistribuer massivement ses économies aux membres de la famille

élargie dans son village d'origine. En effet, il envoie généralement aux parents de sa femme une somme forfaitaire avec laquelle ces derniers organisent une cérémonie modeste. De plus, la cérémonie dans le pays d'accueil n'aura certainement pas l'ampleur des cérémonies dans le village d'origine, comme auparavant, en raison de la condition d'étranger dans le pays d'accueil et de l'absence de la parentèle élargie.

Si le regroupement familial est essentiel pour l'équilibre psychologique et social du migrant, dans d'autre circonstance il participe parfois au confinement social, comme dans le cas de jeunes filles arrachées de l'école pour être mariées dans un ménage polygame. Ce phénomène devient de plus en plus rare en raison des conditions administratives draconiennes imposées pour le regroupement familial.

Les travaux de Marie Boltz-Laemmel et Paola Villar (2013 : 5), montrent que les motifs principaux de migration sont clairement différents entre hommes et femmes migrantes sénégalaises : il s'agit de raisons d'ordre économique et professionnel pour les premiers, tandis que pour les secondes, elles sont d'ordre conjugal : les jeunes épouses rejoignent le domicile de leur mari après la célébration du mariage ou la naissance du premier enfant. Ces divergences ne sont que le reflet de l'organisation budgétaire du ménage, structurée en fonction du genre et justifiée par les coutumes ou la loi coranique qui veulent que l'homme prenne en charge les besoins matériels de son épouse et de ses dépendants (Semin, 2007), même si cela nécessite de migrer, tandis que l'épouse doit assurer quotidiennement une gestion efficace de ces ressources au sein du foyer.

Cependant, les nombreuses crises qui frappent les pays subsahariens ont poussé les femmes à se positionner comme actrices dans la lutte pour la survie, au même titre, voire parfois plus que les hommes. Au Sénégal, comment dans de nombreux pays subsahariens, la précarité des familles a largement contribué à une féminisation de la survie (Sassen 2006) dans un contexte où le modèle de l'homme comme unique pourvoyeur de ressources pour la famille ne tient plus face aux nombreuses crises qui ébranlent l'économie locale et par conséquent les budgets des ménages. La « débrouillardise » est devenue une affaire de femmes migrantes sénégalaises et pour nombreuses d'entre elles la migration est perçue souvent comme la voie la plus rapide et la plus efficace pour réunir les ressources nécessaires et réussir, d'autant plus que l'agriculture est en crise sous l'effet combiné de la péjoration du climat et des difficultés de commercialisation (A. Tandian et O. K. Coulibaly-Tandian, 2016). C'est ainsi qu'entre 2008 et 2012, les femmes représentaient 17 % des migrants sénégalais partis à l'étranger (ANSD 2014, cité par B. Ndione 2018). En Espagne, en 2017, elles représentaient 20 % de migrants sénégalais (B. Ndione 2018).

Les migrantes sénégalaises sont essentiellement réparties en deux catégories. La première catégorie concerne les « élites et

les classes moyennes » qui ont des qualifications élevées et qui intègrent des emplois qualifiés et bien rémunérés ; quant à la seconde catégorie, elle représente les « commerçantes » qui développent des réseaux marchands transnationaux informels. En Espagne ainsi qu'en Italie et en France, les emplois des femmes migrantes sénégalaises dans l'économie souterraine rendent, le plus souvent, leur situation encore plus précaire, les marginalisent et accentuent leur invisibilité puisque leur activité professionnelle ne figure évidemment pas dans les statistiques du marché de l'emploi. Nombreuses d'entre elles ont des compétences et des qualifications qui ne sont pas reconnues et pas nécessaires dans les types de postes qu'elles occupent (Oumoul Khairy Coulibaly, 2008).

EFFETS DE LA MIGRATION SUR LES FAMILLES SELON LE GENRE

Si le départ des hommes a été analysé en termes classiques de facteurs attractifs et de transferts de fonds vers les familles restées au pays d'origine, la migration des femmes pose de nouveaux enjeux. Dans un contexte sociologique africain où une large part des tâches domestiques reposent sur les femmes (mariées ou pas), la migration féminine pose des questions sur la maternité à distance pour les mères qui ont laissé leurs enfants (Batiga, 2021).

Avec les femmes, se pose encore de manière plus forte la question des ménages ou familles transnationales. Lorsqu'on considère toute la place qu'occupe les femmes dans les soins des personnes vulnérables au sein de familles (enfants, parents et beaux-parents vieux et malades), on remarque que l'on assiste à une sorte de *care-drain* (Hochschild 2004) c'est-à-dire une fuite des ressources émotionnelles des pays pauvres vers les grandes métropoles du Nord. Si les hommes exportent leur force de travail, les femmes semblent exporter bien plus encore que de la force, elles exportent de la ressource émotionnelle (A. Hochschild, *ibid.* ; J. Falquet et al. 2010) qui sera consommée sous diverses formes d'économie et de services (soins à domicile, soins des enfants, des personnes malades ou âgées, prostitution, etc.). De manière plus générale, l'absence des femmes à réinterroger la stabilité des ménages de manière plus forte encore que celle des hommes.

Les risques liés à l'éloignement prolongé d'un des parents vont des ruptures conjugales à la maltraitance des enfants, en passant par conflits familiaux qui naissent souvent de la gestion des fonds transférés à la famille par le migrant. Par exemple, il a été montré que dans certaines situations, l'absence du père crée un vide irrémédiable. Les enfants, ne pouvant en faire leur deuil, recréent un personnage mythique, situation qui les plonge dans un état d'irréalité peu propice à la construction d'une identité solide. Lorsque les deux parents sont absents, le même mécanisme d'idéalisation de la famille se produit, au détriment des grands-parents (A. Tandian et O. K. Coulibaly-Tandian, 2016). La migration des parents est parfois

vécue aussi sous le mode de la culpabilité par les enfants. Ces derniers se sentent responsables du départ de leurs parents qui travaillent pour améliorer leur situation. Il en résulte un sentiment de culpabilité manifeste ou occulté, ou au moins, en partie d'un transfert de culpabilité. En effet, les parents qui partent à l'étranger en « abandonnant » leurs enfants invoquent l'argument qu'ils se sacrifient pour ces derniers (A. Tandian et O. K. Coulibaly-Tandian, 2016).

Il ne faut toutefois pas négliger tous les impacts positifs de la migration sur les familles. Une bonne partie des revenus des migrants est transférée vers le pays d'origine pour servir à la satisfaction des besoins des familles et de leurs communautés. Au Sénégal, au niveau de l'axe Dakar-Thiès-Touba-Saint-Louis, les transferts les plus importants, en termes de fréquence et de montants, sont ceux envoyés par les migrants vers leur ménage d'origine dans le but de subvenir à la dépense quotidienne (Boltz-Laemmel et Villar, 2013 : 10). Sur le plan de l'éducation, des études ont aussi montré que les enfants de familles recevant des fonds envoyés par les parents migrants étaient moins victimes d'échec scolaire, les fonds servant à les envoyer dans des écoles privées.

Les femmes migrantes sénégalaises sont dans un usage plus pragmatique et immédiat en hiérarchisant les besoins de la famille (nourriture, vêtement, maison, éducation, santé) alors que les hommes sont davantage dans l'épargne ou l'investissement en vue de générer des revenus futurs supérieurs. De ce point de vue, la migration des pères est souvent celle qui rapporte le plus en termes de ressources financières. Les transferts de fonds permettent, parfois, une reconfiguration des relations au sein de la famille. D'après Boltz-Laemmel et Villar (2013 : 110), au Sénégal, les transferts se fondent sur des relations spécifiques entre envoyeur et receveur qui varient selon les dimensions suivantes : le genre, le lien familial partagé, le statut social acquis et enfin, le statut économique. La combinaison de ces dimensions conduit à différents profils de relations dyadiques entre membres du circuit du ménage d'origine, et aussi en dehors de celui-ci. Par ailleurs, le bénéficiaire des transferts n'est pas nécessairement un individu, il peut s'agir d'un groupe, tel que le ménage en totalité, ou de noyaux spécifiques. Plusieurs facteurs entrent en compte pour comprendre comment se reconfigurent les relations familiales lorsque l'un des parents est en situation migratoire.

STRUCTURE DE LA FAMILLE

Selon que la famille ou une partie de la famille du migrant est dans le pays d'origine ou dans le pays de destination, on peut être en présence d'une famille immigrée, d'une famille recomposée avec une partie dans le pays d'origine ; ou encore simplement d'une parentalité à distance où le père ou la mère s'occupe de ses enfants en envoyant régulièrement de l'argent par le biais des membres de la famille qui exercent l'autorité parentale ou la tutelle pour les enfants mineurs. Les enfants

de migrants vivent soit avec l'un des deux parents restés, ou avec un membre de la famille élargie lorsque le père et la mère sont partis. Le proche parent devient le tuteur : grands-parents, tantes, oncles. Pour les mères qui s'occupent de garder des enfants d'autrui dans le pays de destination, cette situation inscrit leurs propres enfants dans des chaînes globales de soin (Hochschild, 2004) dont les parents proches constituent le dernier maillon dans ce long processus de délégation de soins (Batiga, 2021).

La migration masculine se contente plus souvent de transferts de fonds tandis que les épouses supportent toute la charge mentale liée à la gestion familiale, aux tâches domestiques, aux relations avec la belle-famille, etc. Pour pallier les retards d'envois de fonds ou la faiblesse de ces derniers, certaines épouses restées au pays, n'hésitent pas à s'investir dans des activités génératrices de revenus ou dans les systèmes d'épargne rotative (tontines). En se positionnant en tant que gestionnaires de foyers en l'absence des conjoints, les femmes migrantes sénégalaises reconfigurent leur position sociale. Elles ne sont plus cantonnées à la sphère domestique, elles acquièrent des rôles dans l'espace public, peuvent accéder à la propriété pour ou grâce à leur conjoint, elles engagent et supervisent des chantiers ou des projets au nom de leur conjoint ou en leur nom propre.

Certaines acquièrent même une certaine autonomie financière qui les libère partiellement ou totalement de la dépendance à l'égard du mari migrant. Ainsi, si la migration des hommes ouvre une marge de liberté aux femmes migrantes sénégalaises, elle les propulse souvent comme principales contributrices au maintien du foyer. Ces situations engendrent souvent une déstabilisation de certains systèmes socioculturels où les rapports entre les sexes s'en trouvent fortement remis en cause. Dans certains cas en revanche, le mariage avec un migrant vient interrompre brusquement une carrière scolaire sur l'autel des ambitions de la belle-famille qui nourrit des espoirs sur la future et hypothétique réussite du gendre migrant. La jeune mariée devient la bonne à tout faire pour la belle-famille (A. Fontaine, 2017).

A contrario, le départ des femmes migrantes sénégalaises pose le défi de la réalisation de toutes ces tâches traditionnellement attachées au rôle social de femme et d'épouse, l'homme au foyer étant une figure quasi inexistante dans la tradition familiale sénégalaise. Il faut ajouter à cela que tous les parents migrants n'ont pas les ressources pour faire venir leur famille, ou pour se payer un voyage régulièrement pour visiter la famille. Des facteurs comme le nombre d'enfants, le lien à la migration, le niveau de diplôme (facteur d'insertion) influent sur la probabilité de faire vivre une famille à distance (Beaugendre, Breton, et Marie 2016 : 41). Autrement dit, les parents qui ont une haute qualification, donc avec des revenus importants, un nombre relativement limité d'enfants avec un certain rapport à la migration, auront plus de facilité pour faire venir leurs enfants, ou au moins pour réduire les effets

de leur absence par des voyages plus réguliers dans leur pays d'origine. C'est toute la difficulté des personnes en situation irrégulière.

SITUATION DE SÉJOUR DES FEMMES MIGRANTES SÉNÉGALAISES

Un autre facteur déterminant est celui de la régularité du séjour de la femme migrante. Elle détermine dans une large mesure les relations avec la famille puisqu'elle est la condition première de l'insertion sociale et professionnelle dans le pays d'accueil. La femme migrante en situation irrégulière ne peut trouver un travail décent et légal qui lui assure de revenus réguliers dans lesquels elle peut puiser pour envoyer à sa famille. Elle ne peut procéder à un regroupement familial. Et le plus difficile encore, c'est qu'elle ne peut rendre visite régulièrement à sa famille au risque de se voir bloquée à la frontière à son retour. C'est ainsi que de nombreuses immigrées vivent à distance d'importants événements familiaux : mariages, naissances, décès, etc.

Les mariages à distance sont devenus une réalité courante dans la société sénégalaise. Leur développement ces dernières années est en grande partie corrélé aux mutations qu'a connues la migration internationale des Sénégalais vers l'Europe. En effet, à partir des années 1990, le durcissement des conditions d'entrée et de séjour dans nombre de pays de destination des Sénégalais (France, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne), la fermeture et les restrictions de circulation de migrants, les conditions complexifiées de regroupement familial et l'accès difficile à un marché du travail européen soumis à des réglementations strictes, ont constitué des facteurs structurants de l'existence de ces mariages en contexte sénégalais (Niang-Ndiaye, 2021).

Par exemple, des enfants de migrants sentent l'incidence de l'absence du parent. En effet, au-delà de l'aspect psychologique que peut jouer la présence du parent (père ou mère), le contact physique permet un suivi quotidien de l'enfant. Parallèlement, il faut signaler que certains événements scolaires (fêtes scolaires, convocation des parents, remise des prix ou de bulletins de notes, etc.) rappellent souvent à l'enfant du migrant l'absence de son parent. C'est pour cette raison d'ailleurs que durant ces événements scolaires certains enfants de migrants envient leurs camarades qui vivent avec leurs parents. Les conséquences psychologiques de cette « souffrance à distance » sont loin d'avoir été saisies dans leur profondeur, aussi bien du côté de l'immigré que du côté de la famille restée au pays.

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE OU LES FAMILLES CONNECTÉES

L'évolution des technologies de la communication a permis dans une large mesure d'atténuer les effets de la séparation dans le temps et dans l'espace. Si elles ne remplacent pas les

interactions et la présence physique, elles permettent aux parents et aux enfants de partager par le moyen des images et du son une certaine proximité virtuelle en compensant en partie l'absence. La médiation par les écrans dévoile, de manière paradoxale que les membres de la famille séparés par la migration ne peuvent être que d'une disponibilité partielle (J. Lachance, 2021 :107) les uns pour les autres, puisque ces interactions virtuelles restent éphémères avant que parents et enfants ne reprennent leur routine chacun de son côté. La présence virtuelle, dans une certaine mesure, ne fait qu'accroître le mal dû à l'absence physique qu'elle réactive à chaque conversation à distance.

La prédominance des femmes migrantes sénégalaises en tant que « conjointes dépendantes », l'invisibilité du travail des femmes (comme les tâches domestiques), les restrictions portées à leur droit de travailler et à prendre part à des activités considérées comme des délits ou des atteintes à l'ordre public (comme le travail sexuel) font qu'une proportion croissante de femmes migrantes sénégalaises sont faiblement présentes dans les statistiques.

Les femmes migrantes sénégalaises peuvent quelque part constituer elles-mêmes des obstacles à leur insertion professionnelle en se lançant dans les démarches de recherche d'emploi sans lien avec leurs compétences, leur projet professionnel, la demande sur le marché du travail, leur ignorance de leurs droits, etc. Pour le manque de bilan professionnel, la valorisation du savoir-faire des migrantes ne fait pas souvent partie de leurs habitudes.

Comment demander aux femmes migrantes sénégalaises habituées à travailler gratuitement de valoriser ce qui est toujours considéré par tout le monde comme invisible? pour reprendre l'exemple du travail domestique. En se situant dans des emplois en marge ou dans la zone grise du droit du travail, elles accèdent difficilement à la justice sociale. En raison du manque de précision dans le choix du projet professionnel et l'ignorance de leurs droits en tant que travailleuses, des femmes migrantes sénégalaises sont sujettes à l'exploitation et exposées aux discriminations de toutes sortes concernant

« Au Sénégal, au cours des dernières années, des productions scientifiques continuent à soutenir une "féminisation des migrations" comme si les femmes en étaient à leurs premiers jours sur les routes migratoires. Faut-il le rappeler dans plusieurs pays d'établissement de transit ou de brefs séjours (en Afrique, en Europe et aux Amériques), les femmes sénégalaises se sont faites remarquer avant l'arrivée de leurs compatriotes hommes. »

la rémunération et les conditions de travail : droit à des vacances, à une indemnité de maladie, les horaires, les mauvais traitements, les humiliations, les insultes, le racisme, le sexisme, le contrat de travail, etc. Le plus souvent, les femmes migrantes sénégalaises ignorent l'existence des syndicats qui peuvent plaider leurs causes.

Par ailleurs, vu le manque de connaissance et de maîtrise de la langue, des femmes migrantes sénégalaises n'ont pu développer leurs potentialités individuelles. Cette situation tourne à leur désavantage et cela constitue un handicap pour leur épanouissement. L'isolement, la non maîtrise de la langue, et l'irrégularité du séjour empêchent toute forme de mobilisation ou d'action collective. Même lorsque des syndicats existent, du fait des éléments qui viennent d'être mentionnés, elles ont soit peur d'exposer publiquement leur situation précaire, soit elles n'ont pas la culture syndicale et les compétences discursives nécessaires pour faire entendre leur voix. De plus, il n'est pas toujours aisé, d'un point de vue psychologique et moral de se poser et de revendiquer un statut de victime. Les femmes migrantes sénégalaises s'attachent à ce qui leur reste encore de dignité.

CONCLUSION : URGENCE D'UNE VISIBILITÉ DES FEMMES DANS LES PROGRAMMES ET PROJETS POLITIQUES MIGRATOIRE

Au Sénégal, au cours des dernières années, des productions scientifiques continuent à soutenir une « féminisation des migrations » comme si les femmes en étaient à leurs premiers jours sur les routes migratoires. Faut-il le rappeler dans plusieurs pays d'établissement de transit ou de brefs séjours (en Afrique, en Europe et aux Amériques), les femmes sénégalaises se sont faites remarquer avant l'arrivée de leurs compatriotes hommes.

Sous un autre registre, les femmes ont migré et continuent à migrer pour les mêmes raisons que les hommes. Elles contribuent activement aux mobilités de ces derniers de diverses manières. Elles sont nombreuses à vendre leurs biens lorsqu'il n'est pas possible de les hypothéquer pour financer les voyages de leurs époux, frères et enfants. Elles sont sur des routes migratoires risquées et dans des destinations lointaines en contribuant royalement aux transferts matériels et immatériels au profit des populations restées au pays d'origine. Actuellement, elles jouent un rôle fondamental au renvoi de leurs enfants « au bled » pour une « éducation traditionnelle » supposée être moins laxiste.

L'urgence au Sénégal est d'avoir une meilleure visibilité des femmes dans les programmes, projets et décisions politiques en rapport avec les migrations et les mobilités des populations car ceux-ci restent encore sexistes au détriment des femmes.

REFERENCES

BATIGA Adrien, (2021), *Les nounous Africaines à Paris. Immigration féminine et travail domestique en France*. Thèse de doctorat, Sorbonne-Université, Paris, 426 pages.

BOLTZ-LAEMMEL Marie y VILLAR Paola, (2013), « Les liens des migrants internes et internationaux à leur ménage d'origine : portraits croisés de familles étendues sénégalaises », in *Autrepart*, n°67-68, pp. 103-119.

COULIBALY-TANDIAN Oumoul Khaïry, (2015), « Migration des populations qualifiées : déqualification professionnelle, déclassé-ment social et analyse de genre. Cas des Sénégalais dans les régions de Toulouse (France) et Barcelone (Espagne) », in ESTEBAN DE LA ROSA Gloria et TANDIAN Aly (dir.), (2015), *Mejora de las condiciones de la emigración de las personas del África Subsahariana a la Unión Europea*, Granada, Comares, pp. 25-58.

HIRSCH Jennifer, (2003), *A Court ship after Marriage : Sexuality and Love in Mexican Transnational Families*, Berkeley, University of California Press, 397 pages.

MONDAIN Nathalie, (2009), « Rejoindre le domicile conjugal en milieu urbain : implications sur la formation des unions et la vie de couple au Sénégal », in Amadou Sanni, M. ; Klissou, P. ; Marcoux, R. ; Tabutin, D. (dir.) *Villes du Sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, Éditions des archives contemporaines, pp. 247-272.

MONDAIN Nathalie ; RANDALL Sara ; DIAGNE Alioune et ELLIOT Alice, (2012), « Les effets de l'émigration masculine sur la situation des femmes au Sénégal : renforcement ou ébranlement des équilibres traditionnels », *Autrepart*, n° 61, pp. 81-97.

NIANG-NDIAYE Marème, (2020), « Mariées mais séparées », e-Migrinter [Online], 21 | 2020, Online since 15 January 2021

ROSANDER Eva Evers, (2005), « Cosmopolites et locales : femmes Sénégalaises en voyage », in *Afrique & histoire*, vol. 4, n°2, pp. 103-122.

ZONTINI Elisabetta, (2010), *Transnational Families, Migration and Gender. Moroccan and Filipino Women in Bologna and Barcelona*, New York, Berghahn Books, 280 p.

LE DROIT ET LES RÉFUGIÉS CLIMATIQUES EN AFRIQUE

STÉPHANIE NJIOMO est Ambassadrice du Pacte mondial sur l'environnement pour le Cameroun et l'Afrique Centrale et chargée de programme climat à la Friedrich Ebert Stiftung Bureau Cameroun et Afrique centrale. Elle a également fondé et dirige Ci4Ca Communities Information for Climate Action. Par son plaidoyer Stéphanie nous montre comment les changements climatiques influent et créent les mouvements migratoires d'aujourd'hui et de demain... et comment éviter ces départs déchirants pour trop d'hommes, de femmes et d'enfants.

Le Droit peut être désuet,
Les Médias peuvent être muets.
Le Conseil climatique peut rester timide,
Les Acteurs politiques peuvent demeurer insensibles,
Mais ils sont bel et bien là : les réfugiés climatiques!

- Environ 60 000 réfugiés climatiques en 2021 du Cameroun vers le Tchad ;
- Entre 74-250 millions le nombre de personnes en pénurie d'eau d'ici 2050 en Afrique selon le GIEC

On avance à pas mesurés vers des déplacements massifs des populations qui recherchent de l'Eau, ou... qui fuient l'Eau ;

On assiste à un rythme effréné de paysans en quête de terres arables ou en proie à des guerres irréparables.

Les inondations meurtrières, les sécheresses graves, l'élévation du niveau de la mer, la raréfaction des ressources naturelles, l'amenuisement des denrées alimentaires sont autant de maux en Afrique causés ou aggravés par le réchauffement climatique. Ces problèmes traversés quotidiennement,

mensuellement et annuellement par des populations en majorité démunies sont à l'origine de nombreux mouvements de déplacements soit en interne, soit à l'international.

Selon les notes du plan stratégique quinquennal 2017–2021 de l'UNHCR, les conflits ne représentent pas le seul facteur de déplacement. Outre les graves violations des droits de l'homme et la mauvaise gouvernance, les personnes sont « en déplacement à cause de l'extrême pauvreté, de l'effondrement des moyens traditionnels d'existence dans un contexte de mondialisation et d'urbanisation rapide, des effets du changement climatique, des catastrophes naturelles, et de la dégradation de l'environnement qui exacerbent souvent la lutte pour le contrôle des maigres ressources. Souvent, ces différents facteurs se chevauchent ou se rencontrent les uns, les autres' ».

Avec l'allure d'aggravation des problèmes climatiques, il ne fait aucun doute que le nombre de déplacements dus aux changements climatiques va se multiplier en Afrique et dans le monde.

Le réfugié climatique devrait être une personne jouissant d'un

1 UNHCR, 16 janvier 2017, Orientations stratégiques du HCR 2017–2021, p. 7.

statut différent de celui du réfugié politique en raison de l'extraterritorialité de la responsabilité climatique. Le problème climatique met devant -tout au moins des consciences- les pays industrialisés et développés au prix des pays qui en paient aujourd'hui la facture écologique. Le changement climatique peut être à l'origine des conflits engendrant des déplacements, ou tout simplement la cause directe de centaines de déplacements.

MAIS QUE DIT LE DROIT FACE À CE PROBLÈME IMPORTANT DE MIGRATIONS CLIMATIQUES?

L'encadrement juridique du Climat qu'il s'agisse de la CCNUCC, de la CDB ou de la CLD ne s'est pas étendu à la protection des déplacés climatiques. Seule la Convention internationale de lutte contre la désertification de 1994 a très clairement et directement mentionné un lien entre les atteintes à l'environnement et les conséquences migratoires dans son préambule et dans quelques articles².

En ce qui concerne la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés de 1951 communément appelée Convention de Genève de 1951, les critères qu'elle retient pour catégoriser le migrant sont inadaptés aux déplacements liés aux causes climatiques. En date de son élaboration, ce texte n'a pas pris en compte la donnée climatique comme sujet de refuge. La Convention de Genève de 1951, à travers sa définition, a cité comme critère la persécution pour les raisons

suivantes : la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social ou pour les opinions politiques de la victime. Par ailleurs, son applicabilité ne s'étend pas aux déplacements internes.

Le silence juridique sur le réfugié climatique à l'échelle régionale et internationale sont tels qu'on se demande quel accompagnement pour cette vague grossissante de personnes s'exilant dont les causes du départ n'iront qu'en s'accroissant. Les textes régionaux de l'Union Africaine ne présentent non plus aucun encadrement spécifique à cette catégorie de migrants. Et la question demeure de savoir comment le secours juridique peut-il accuser un tel retard face à une multitude de réfugiés climatiques présents et à venir?

■

Pour combler ce vide juridique, Stéphanie Njiomo nous invite à prendre part aux débats et discussions entourant le Pacte Mondial sur l'environnement pour y inclure des recommandations en lien avec la protection des personnes directement affectées par les changements climatiques. Son engagement sur le terrain dans le cadre des activités de Ci4Ca nous montre également des pratiques à petite échelle mais grand impact humain. <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7051095834846744576/>

Elle propose d'ailleurs de repenser le mouvement syndicaliste pour lui trouver une vocation de protéger les travailleurs et leur environnement. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/kamerun/19687.pdf>

2 L'auteur fait allusion aux articles 2 et 5 à 8 qui précisent les actions à mener pour atténuer les effets de la désertification telle que la sécheresse et les exodes qui en découlent ; COURNIL C., « A la recherche d'une protection pour les "réfugiés environnementaux" : actions, obstacles, enjeux et protections », REVUE Alyson(s), N°6, novembre 2008, Exodes écologiques.

LE MAROC, RÉFÉRENCE DES NOUVELLES POLITIQUES MIGRATOIRES DES PAYS DE LA SPHÈRE FRANCOPHONE

DE LA NÉCESSITÉ DE L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DE LA MOBILISATION DES TALENTS TRAVAILLANT À L'ÉTRANGER COMME RECOURS...

DOCTEUR MEHDI LAHLOU est chercheur associé à l'Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA-Rabat) et Secrétaire général du Réseau académique sur la migration en Afrique du Nord (NAMAN) – Maroc. Ses recherches portent notamment sur les différents flux migratoires en Méditerranée et entre le Maghreb et l'UE. Dans le cadre de la Chaire Mobilité francophone de l'université d'Ottawa, sa collaboration avec les chercheurs de l'université explorera les dynamiques migratoires en Afrique francophone et leurs liens avec le développement international, les inégalités socio-économiques, les enjeux de santé et le changement climatique.

Depuis la fin de l'année 2013, la politique migratoire marocaine a connu un changement radical évoluant, globalement, d'une perspective essentiellement réactive et sécuritaire à une approche d'acceptation et d'intégration. Dans ce contexte, les autorités marocaines compétentes ont facilité l'accès des migrants présents sur le territoire national aux formations dispensées par l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), aux programmes de formation dispensés par les Centres de l'Entraide nationale ainsi, aux services de recherche d'emploi fournis par l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC).

Dans le même sens, il y a eu l'institutionnalisation – par le ministère en charge des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration – d'une Commission nationale pour l'intégration et la régularisation des migrants. Également, à partir de l'automne 2013, le même ministère a entamé l'élaboration d'une Stratégie nationale de la migration et de l'asile (SNIA), finalement promulguée à la fin de l'année 2014. L'un des axes fondamentaux était l'intégration dans la société des migrants réguliers, des réfugiés et des Marocains rapatriés pour diverses raisons au Maroc.

Le secteur privé a également participé à la même stratégie. Dans cette perspective, la Confédération générale des

entreprises du Maroc (CGEM) a publié en février 2018 un manuel pratique sur la manière de « Recruter un employé étranger au Maroc » et un guide visant à « Intégrer la diversité culturelle dans les pratiques commerciales », avec le soutien de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Cependant, malgré la volonté politique clairement exprimée par le gouvernement, le problème de l'intégration reste relativement compliqué pour de nombreux immigrants et rapatriés/retournés marocains.

A cela plusieurs raisons dont, notamment :

- Le manque de compétences linguistiques (notamment en ce qui concerne le dialecte marocain et l'arabe classique) des migrants et l'ignorance de leurs compétences et qualifications réelles, comme c'est également le cas pour les rapatriés marocains, en particulier ceux nés hors du Maroc ;
- L'apparente inadéquation des profils professionnels de nombreux rapatriés et immigrants avec les besoins du marché du travail local ;
- L'existence d'obstacles juridiques et réglementaires,

ainsi que l'ignorance par les rapatriés/retournés, comme par les immigrants des lois et règlements pertinents dans le pays. Par ailleurs, les compétences linguistiques insuffisantes, rendent plus difficile l'obtention des droits qui leur sont accordés pour le travail indépendant, la création d'entreprises ou toute autre activité génératrice de revenus.

LA POLITIQUE MIGRATOIRE MAROCAINE, DU POSTULAT SÉCURITAIRE À LA VOLONTÉ D'INTÉGRATION :

Avant de prendre acte d'une présence plus ou moins importante de migrants irréguliers parmi sa population et même avant d'accepter le fait que la migration irrégulière à travers son territoire était un sujet et un enjeu politiques sérieux, le Maroc avait connu une période de « non-politique migratoire » entre le début des années 1990 et les années 2002–2003.

Cette période avait notamment été marquée par la montée en puissance à travers son territoire des migrations dites de transit, pour la plupart irrégulières ou illégales, vers l'Espagne et d'autres pays de l'Union européenne, vis-à-vis desquelles le gouvernement marocain avait jusqu'alors montré une relative indifférence. En partie parce qu'il considérait que la nouvelle forme de migration n'était pas très inquiétante pour sa sécurité et, peut-être aussi, parce qu'il estimait qu'elle ne durerait probablement pas longtemps, et aussi parce qu'il postulait que l'Espagne – sa voisine européenne immédiate – tirait certains avantages du flux migratoire dont elle bénéficiait.

Mais, avec l'augmentation du nombre de migrants année après année, et la jonction qui sera faite après 2001 entre migration et terrorisme (en lien avec les attentats du 11 septembre sur le sol américain) le Maroc va changer d'attitude, suite aussi au changement de la doctrine européenne en la matière.

Dans ce cadre global, le premier acte majeur du Maroc, au début du siècle actuel, sera d'ordre législatif. Cela a été l'adoption à l'unanimité, par le parlement marocain, en 2003 d'une loi sur l'émigration et l'immigration irrégulières au Maroc, qui sera connue comme la Loi 02–03. Dans le sillage de cette loi, les autorités marocaines ont adopté un ensemble de mesures institutionnelles et opérationnelles qu'elles estimaient alors à même de soutenir leur nouvelle approche migratoire et de répondre au mieux aux intérêts du « partenariat privilégié » du Maroc avec l'UE et de ses rapports particuliers avec l'Espagne.

Sur le plan institutionnel, il y aura la mise en place à partir du mois de novembre 2003 de la « Direction de la migration et de la surveillance des frontières » ainsi que de « l'Observatoire de la migration » qui visait selon ses concepteurs « à

rationaliser les méthodes de travail, à affiner les outils d'analyse et à optimiser le déploiement des unités opérationnelles de surveillance des points d'infiltration des clandestins, de même qu'à fédérer la réflexion de toutes les parties concernées par la problématique migratoire ».

Dans la foulée de la création de ces organismes, l'Europe va montrer son plein accord avec des décisions qui allaient dans le sens de ses objectifs, en donnant l'indication qu'elle est particulièrement attentive à tout ce qui se passe du côté marocain en matière de migration.

Parallèlement, sur le plan opérationnel, la nouvelle « stratégie marocaine de lutte contre la migration clandestine » va privilégier une démarche « de proximité et de prévention » à travers le travail de renseignement, pour notamment démanteler les réseaux de trafic des personnes. Cette approche a été renforcée par un déploiement humain et matériel conséquent, à travers la mise en place d'un dispositif général et permanent composé de plus de 7,000 membres dont 4,000 sont spécialement dédiés à la surveillance du littoral.

La combinaison entre ce dispositif, le plus important jamais mis en place, de contrôle des côtes atlantique et méditerranéenne du Maroc (sur une distance de près de 3,500 km), et le « système intégré de vigilance extérieure » espagnol installé à partir de 2002 au sud de l'Espagne puis au large des Îles Canaries, ainsi que l'intervention de l'Agence européenne de protection des frontières extérieures (FRONTEX) a fini par rendre particulièrement risquée la traversée des eaux territoriales entre les deux pays.

Plus récemment, soit depuis fin 2013, et alors que le Maroc commençait à connaître une sorte « de paix migratoire » avec, en 2015, moins de 0,40 % des migrations transméditerranéennes transitant par son territoire et son espace maritime (et celui de l'Algérie), le pays va adopter une « Nouvelle politique migratoire », qualifiée de plus humaine et fondée sur la régularisation de certaines catégories de migrants et sur une Stratégie nationale dite d'insertion des migrants et des réfugiés.

Ainsi, en 2014, une première opération de régularisation de migrants avait permis à 18,000 personnes en situation irrégulière d'obtenir un titre de séjour pour rester légalement sur le territoire marocain. Et en 2017, le nombre de personnes migrantes régularisées aurait atteint près de 21 000, concernant 113 nationalités différentes, dont la plupart étaient d'origine sub-saharienne. Et, en 2018, ce nombre aurait été de 50 000.

LA NOUVELLE POLITIQUE MIGRATOIRE MAROCAINE : GRANDES LIGNES

Le roi Mohamed VI a tenu, le 10 septembre 2013, une réunion avec son ministre de l'Intérieur et certains représentants des droits de l'homme (entre autres le personnel du Conseil

national des droits de l'homme – CNDH) entre autres, pour lancer une nouvelle « migration et politique d'asile » pour les résidents étrangers vivant dans le royaume, en particulier les migrants illégaux. Cette annonce a été considérée comme un tournant dans l'approche marocaine des droits de l'homme à l'égard des immigrants irréguliers, principalement des subsahariens de pays comme le Mali, le Sénégal, le Niger, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et la Guinée, mais aussi des réfugiés de Libye ou de Syrie.

LA « NOUVELLE POLITIQUE MIGRATOIRE » COMPREND TROIS ÉLÉMENTS PRINCIPAUX :

- Une opération exceptionnelle de régularisation des immigrés, réalisée en 2014. Cette initiative devait bénéficier à près de 45 000 migrants.
- Un pouvoir élargi pour le HCR d'accorder le droit d'asile à un nombre plus important de demandeurs d'asile au Maroc.
- L'adoption de nouvelles lois permettant une meilleure intégration des migrants et des demandeurs d'asile dans la vie sociale au Maroc ;
- Une lutte plus marquée contre la traite des êtres humains et contre les trafiquants.

Fin 2014 – date limite de la 1^{ère} opération de régularisation exceptionnelle – le nombre de demandes de régularisation validées atteignait 17916 sur un total de 27332 demandes, soit un taux de satisfaction de 65 % et un peu plus d'un tiers des les 45 000 régularisations annoncées comme objectif de l'opération.

Une deuxième campagne de régularisation menée entre 2016 et 2017 a bénéficié à 21,000 autres migrants en situation irrégulière, impliquant 113 nationalités, la plupart d'origine subsaharienne. Cette même année, cependant, le nombre de migrants transitant par le Maroc a augmenté de 130 % par rapport à 2016, avant de passer à plus de 55 700 fin décembre 2018.

Concernant les autres objectifs de la « nouvelle approche », le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des migrations (MCMREAM) a élaboré une « Stratégie nationale d'immigration et d'asile – SNIA ». Une telle stratégie, adoptée par un Conseil de gouvernement tenu en décembre 2014, visait à assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le « cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable ».

Cette option globale devait être fondée sur trois piliers principaux :

- Faciliter l'intégration des nouveaux immigrants régularisés ;

- Mettre en place et développer un cadre institutionnel et réglementaire adapté ;
- Gérer les flux migratoires dans le respect des droits humains.

Le premier pilier de cette triptyque représente, en vérité, la base d'une approche publique nouvelle au Maroc qui va admettre, désormais, que l'arrivée de migrants étrangers dans le pays peut constituer une sorte d'aubaine démographique permettant au marché de l'emploi local de faire face à une partie de ses manques en ressources humaines qualifiées, tout répondant aux offres d'emploi dans les secteurs « moins couverts » par la main-d'œuvre marocaine.

TENDANCES RÉCENTES DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU MAROC

Le marché marocain du travail continue d'être marqué par deux caractéristiques principales.

- Même si le Maroc – comme beaucoup d'autres pays en développement, dont beaucoup se trouvent en Afrique francophone – enregistre une population jeune (46 % de moins de 25 ans) et une croissance rapide des effectifs scolarisés au cours des dernières années, le niveau d'éducation général reste faible. Ainsi, environ 74 % de la population adulte (15 ans et plus) n'a fait que des études primaires ou moins et seulement 5 % de la main-d'œuvre a achevé des études supérieures en 2015. Conséquence directe de cela, le niveau de qualification de la population en âge de travailler ainsi que de la population active est très réduit.
- La participation à la population active est faible et a diminué. Le taux d'activité à l'échelle nationale est passé d'environ 55 % en 1999 à 47 % en 2016. Ce dernier taux concerne différemment les hommes et les femmes. En effet, il est plus de trois fois plus élevé chez les hommes (70,8 %), que chez les femmes (23,6 %). Ce dernier taux ayant même atteint moins de 20 % en 2019.

Ces deux caractéristiques, que l'on peut qualifier de structurelles, entraînent des conséquences importantes.

La première conduit à une faible *qualité des emplois disponibles et, en conséquence*, à une très faible *productivité*. Cela induit, concomitamment, la prédominance dans la sphère de la production de l'informalité et aussi, incidemment, un besoin élevé de main-d'œuvre qualifiée et de travailleurs hautement qualifiés pour les secteurs formel et non agricole.

La seconde, même si la baisse statistique du taux d'activité

des femmes, est principalement utilisée pour réduire formellement le taux de chômage qui les affecte, et donc le taux de chômage général, conduit à la même conséquence, qui est un grand besoin de main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée plus importante pour promouvoir de nouvelles activités de production, plus innovantes et créatrices de valeur ajoutée accrue.

C'est ce que confirme une enquête menée par la CGEM en 2017 sur le thème « Les leaders face à la transformation de leurs entreprises¹ ».

Selon cette enquête, la question des ressources humaines demeure pour 44 % des répondants comme la deuxième menace la plus importante à laquelle ils étaient confrontés pour le développement futur de leurs entreprises.

Plus précisément, la faiblesse des ressources humaines est identifiée comme un défi majeur par 56 % des entrepreneurs des secteurs des banques, de la finance et des assurances et par 45 % des entrepreneurs du secteur des technologies de l'information.

Cependant, le fait est que, malgré cette déclaration générale de manque de ressources humaines, il n'existe pas de chiffres précis par activités/secteurs sur les qualifications ou sur le nombre de personnes qualifiées demandées. Ainsi, les établissements de formation supérieure et les services de formation professionnelle semblent mieux répondre aux demandes politiques exprimées par l'État pour accompagner les stratégies de développement industriel et sectoriel. Ce faisant, ils semblent moins concernés par les demandes du secteur privé.

Cela est d'autant plus vrai que le dialogue social – entre syndicats, entrepreneurs et Etat – au Maroc est le plus souvent centré sur les questions de salaires et de couverture sociale que sur la question de la qualification des ressources humaines.

BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET ACTIONS POUR Y RÉPONDRE : LE TRAVAIL DES ÉTRANGERS ET DES RETOURNÉS MAROCAINS COMME SOLUTION

Les autorités marocaines ont mis en œuvre une série de projets/programmes sectoriels depuis les années 2008/2011, pour faire face autant aux effets de la crise économique et financière mondiale de 2008 qu'au soi-disant « printemps arabe ». Parmi ceux-ci, un plan dit « d'accélération industrielle ».

Ce plan a introduit, en particulier, une nouvelle approche

basée sur la mise en place d'écosystèmes industriels. Cet élément phare de la nouvelle stratégie industrielle vise à réduire la fragmentation du secteur en favorisant le développement de partenariats stratégiques ciblés et mutuellement bénéfiques entre les leaders de l'industrie et les très petites, petites et moyennes entreprises. Plus précisément, il s'agit d'unir des groupes d'entreprises autour de structures pilotant des projets d'écosystèmes. Ces moteurs peuvent être des leaders nationaux de l'industrie, des groupes professionnels ou des investisseurs étrangers.

Ces travaux ont abouti au lancement de 7 écosystèmes dans l'industrie automobile, dans le textile, dans l'aéronautique, dans les poids lourds et la carrosserie industrielle, 6 dans les industries des matériaux de construction, dans les industries mécaniques et métallurgiques, dans l'industrie chimique, dans le secteur du cuir, dans la délocalisation, dans l'industrie pharmaceutique, dans le secteur agroalimentaire et un écosystème Office chérifien des phosphates (OCP).

La nouvelle stratégie industrielle adoptée en 2014 avait fixé les objectifs généraux suivants pour le secteur jusqu'en 2020 :

- La création d'un demi-million d'emplois, dont la moitié provient d'investissements directs étrangers, et l'autre moitié d'une base industrielle nationale renouvelée
- Une croissance de neuf points de la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB), passant de 14 % à 23 % d'ici 2020.

A côté de ce plan industriel, il est possible de citer la Stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique ou le plan Énergies renouvelables. À ce dernier point, le Maroc, importateur d'énergie pour près de 95 % de ses besoins, a lancé en février 2008 un *Plan National d'Énergie Renouvelable et d'Efficacité* pour développer des énergies alternatives afin de répondre à 52 % de ses besoins domestiques d'ici 2030 et d'accroître l'utilisation de méthodes d'économie d'énergie. Le plan devrait stimuler plus de 4,5 milliards d'euros d'investissements et créer plus de 40 000 emplois d'ici 2020.

Ces secteurs/plans, ainsi que l'agriculture, la pêche, l'enseignement supérieur ou la recherche scientifique, ont bien sûr besoin de ressources humaines en nombre. Mais celles-ci, comme cela vient d'être globalement évoqué, ne semblent pas suffisantes pour les multiples besoins du pays.

Ainsi, les autorités compétentes vont-elles opter pour différentes méthodes pour couvrir la demande de l'économie

1 Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Enquête sur *Les dirigeants face à la transformation de leur entreprise au Maroc*. Édition 2017. Optimum, Casablanca.

marocaine en ressources humaines qualifiées et hautement qualifiées.

Ces méthodes/moyens comprennent la formation initiale dans les établissements nationaux d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, la facilitation de l'accès à l'emploi pour les migrants étrangers vivant au Maroc, la formation continue au sein d'unités de production ou à travers des stages à l'étranger et, parallèlement, les appels pour bénéficier de l'apport potentiel des ressources humaines marocaines qualifiées installées à l'étranger. Appels rendus de plus en plus pressants en lien avec les grandes difficultés économiques et sociales nées de la pandémie de la COVID-19 que le pays connaît (avec le reste du monde) depuis le début de l'année 2020.

Et de fait, ces compétences – vivant et travaillant surtout dans les pays de l'OCDE, plus particulièrement en France mais aussi en Belgique ou encore dans la province canadienne francophone du Québec – seraient d'un grand support pour le Maroc. Cela en contribuant à l'augmentation de la valeur ajoutée de ses différents secteurs de production de biens et de services (dont l'agriculture, la pêche, les énergies renouvelables, etc...) comme elles renforceraient, aussi bien par une présence physique que par les possibilités de travail à distance que les technologies de la communication et de l'information offrent aujourd'hui, ses systèmes nationaux de santé et de formation/recherche. Tout cela grâce à :

- Leur expertise scientifique et technique enrichie et actualisée en raison d'une plus forte exposition mondiale à la compétitivité ;
- Leur forte immersion dans les normes, codes et valeurs érigés dans un cadre organisationnel (scientifique, technique et déontologique) porteur de plus d'efficacité et d'un souci constant d'innovation ;
- Leur manière de réaliser des affaires à l'étranger, conformément aux meilleures pratiques internationales ;
- Leur maîtrise des processus globaux des entreprises mondialisées ;
- Leur présence sur différents marchés émetteurs d'investissements directs étrangers et aussi de technologies novatrices ;
- Leurs qualifications acquises et leurs réseaux constitués à l'intérieur comme à l'extérieur des entreprises et autres entités de production et/ou de recherche où elles sont engagées ;
- Leur capacité d'adaptation à la nouveauté, d'ouverture et de flexibilité, acquise tant lors de leur

formation que en se confrontant aux réalités économiques, sociales et humaines des milieux où elles opèrent et/ou elles vivent.

DES RECOMMANDATIONS EN GUISE DE CONCLUSION :

La structure démographique de la population marocaine évolue dans le sens d'un déclin progressif de sa composante la plus jeune et d'une augmentation du nombre de personnes âgées en son sein. Cela implique pour le Maroc, au cours des prochaines décennies, une situation du marché du travail similaire à celle de nombreux pays développés aujourd'hui.

Compte tenu de ce qui précède, le Maroc aura éventuellement besoin d'une population active plus importante, car il manque déjà de ressources humaines qualifiées. Afin de relever ce double défi, il devra utiliser sa propre population active vivant à l'étranger aujourd'hui, comme il faudra qu'il organise au mieux l'accueil sur son territoire d'une population/main-d'œuvre étrangère plus nombreuse et plus qualifiée. Aussi, la prise de certaines des diverses initiatives ci-après paraît de la plus grande pertinence autant pour approcher ses citoyens résidant hors du pays que vis-à-vis des étrangers vivant sur son sol :

- Associer les institutions nationales, les communautés locales et les employeurs potentiels de divers secteurs économiques et sociaux à l'évaluation de leurs besoins en ressources humaines, en particulier en termes qualitatifs.
- Identifier et faire connaître les opportunités d'emploi locales et renforcer les facteurs d'attractivité de tous les territoires et régions marocains.
- Améliorer l'attractivité des territoires pour tous les acteurs, y compris les migrants, nationaux et étrangers. Les migrants marocains qualifiés, en particulier, devraient avoir le sentiment que leurs droits

« [...] le Maroc aura éventuellement besoin d'une population active plus importante, car il manque déjà de ressources humaines qualifiées. Afin de relever ce double défi, il devra utiliser sa propre population active vivant à l'étranger aujourd'hui, comme il faudra qu'il organise au mieux l'accueil sur son territoire d'une population/main-d'œuvre étrangère plus nombreuse et plus qualifiée. »

et leurs biens, lorsqu'ils sont disponibles, sont bien protégés malgré leur absence périodique.

- Prévoir des incitations spécifiques dans les politiques publiques pour l'intégration des compétences des migrants, marocains comme étrangers.
- Poursuivre et diversifier les efforts de collecte de données statistiques sur les compétences de la diaspora afin de refléter les changements dans le travail des flux migratoires récents et les attentes des migrants.
- Renforcer le soutien aux initiatives des ONG axées sur le développement, au niveau local comme au niveau de la diaspora, et soutenir le développement des réseaux sociaux des migrants, y compris les migrants professionnels.

- Impliquer plus directement les employeurs, tant publics que privés, afin de mieux identifier la nature de leurs besoins en compétences.
- Recentrer les programmes de formation et élaborer des programmes d'intégration/réintégration en fonction de ces besoins.
- Développer des actions de réseautage qui représentent, aujourd'hui, le meilleur moyen de mobiliser des ressources humaines compétentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. C'est aussi l'un des instruments les plus efficaces pour promouvoir les initiatives locales et nationales, pour exprimer les besoins et pour essayer de trouver les meilleurs moyens/moyens de les satisfaire. Y compris le transfert et l'échange des pratiques les plus innovantes.

LA MIGRATION FRANÇAISE AU CANADA ET AU QUÉBEC DEPUIS LES ANNÉES 2000 – QUELQUES OBSERVATIONS

DR. CHEDLY BELKHODJA est professeur et directeur de l'École des affaires publiques et communautaires à l'Université Concordia. De 1992 à 2014, il était professeur au département de science politique à l'Université de Moncton. Ses recherches portent sur les questions de l'immigration dans les villes de taille moyenne et dans les régions de faible immigration et des discours et représentations de la diversité culturelle, religieuse et ethnique. Il mène également une réflexion sur le phénomène du populisme et des idéologies de la droite. Il a été impliqué dans la création du centre Métropolis atlantique en tant que directeur de recherche et, de 2006 à 2012 comme directeur du centre.

DR. MIREILLE PAQUET est politologue et professeure agrégée au département de science politique de l'Université Concordia. Ses recherches portent sur la politique et les politiques publiques d'immigration au Canada et au-delà, Détentrice de la Chaire de recherche sur la politique de l'immigration de l'Université Concordia et dirige l'Équipe de recherche sur l'immigration dans le Québec Actuel (ÉRIQA).

Ce texte présente une revue des connaissances sur les concepts et les réalités permettant de mieux comprendre l'immigration contemporaine des ressortissants français vers le Canada. Il est en dialogue avec nos recherches actuelles sur la mobilité contemporaine des Français et sur les caractéristiques de ces populations au Canada depuis le début des années 2000. Dans un contexte contemporain, la France a développé une attitude et des mécanismes plus favorables à la mobilité vers l'étranger, notamment dans le cadre de l'Union européenne avec la mobilité des étudiants à travers le programme Erasmus et celle des jeunes professionnels qualifiés installés dans des pays limitrophes (Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse). Il est également intéressant d'étudier la migration française par les raisons propres au contexte économique et social que vit la France et qui peuvent expliquer que plus de ressortissants français quittent la France. D'autres éléments à considérer sont les stratégies du gouvernement canadien et québécois en matière de promotion et d'attraction qui ciblent le marché français. À partir d'une analyse de sources documentaires, nous présentons quelques observations de la nouvelle vague migratoire française des années 2000.

L'IMPORTANCE DE L'HISTOIRE

Comme le souligne l'historienne Nancy Green, la France ne cadre pas à la grande tradition de la migration européenne de masse de la fin du XIX^e et du début du XX^e (Green, 2005). La France est une société qui a besoin de sa main-d'œuvre qui ne connaît pas de « cataclysmes économiques » pouvant encourager les grandes migrations vers les Amériques (ex : famine en Irlande, paupérisation des paysans italiens du sud). Une émigration, plus faible en nombre, va cependant se former dans une étroite relation avec les colonies (Afrique du Nord et subsaharienne) et vers certains pays dont le Canada (Linteau, Frenette et Lejeune, 2017). Ce premier mouvement migratoire français vers le Canada reste un phénomène limité avant 1870 et prend un peu plus d'ampleur au début du XX^e siècle. En 1871, un peu moins de 3000 personnes nées en France vivent au Canada. En 1921, 19 247 personnes se sont installés au Canada, principalement au Québec et dans l'Ouest du pays. Le cas de la France peut être considéré comme un cas d'étude similaire à d'autres migrations européennes au Canada, par exemple, britannique et allemande¹.

LA MIGRATION NORD-NORD

La migration française s'inscrit dans le cadre des migrations nord-nord, objet d'étude encore peu exploré : « *Academically, little is known about why Europeans leave the continent, how they choose their destination and how they experience their migrant life.* » (Suter and Akesson, 2020, p. 1). Il existe une vaste littérature historique sur les migrations de masse de l'Europe vers les Amériques à la fin du XIX^e siècle. En Europe, une autre mobilité bien documentée est celle qui s'inscrit aux logiques du travail et la présence de travailleurs temporaires (ex : Italiens et Portugais en Suisse, Allemagne, France). Plus récemment, la mobilité des Européens vers des destinations extra-européennes commence à faire l'objet de travaux de recherche (Fabbiano, Paraldi, Poli et Terrazzoni, 2019). Certains travaux s'intéressent aux régimes de migration entre le nord et le sud, des migrations du nord vers le sud sont assez banalisées, car vues comme des mobilités de personnes privilégiées. On pense, par exemple, aux ressortissants Français, Allemands et Britanniques, surtout des retraités, installés dans le sud de l'Europe et au Maghreb (Fabbiano, Paraldi, Poli et Terrazzoni, 2019). Le paysage de l'émigration hors Europe s'avère cependant plus complexe en raison de parcours diversifiés (ex : les bi-nationaux).

Il est intéressant de comparer la situation des pays européens : Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Belgique, Italie, France. D'une part, dans ces nouvelles migrations, il faut tenir compte de la particularité du lien colonial : France, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Belgique, dans une moindre mesure Allemagne et Italie. Il y a des distinctions entre les pays qui (ex Espagne et Portugal qui ont une relation avec des anciennes colonies : Brésil, Cap vert, Angola, Mozambique). D'autre part, la turbulence économique de 2008 revient souvent dans les travaux qui la présentent en tant qu'accélérateur des flux migratoires. Cette « crise de l'Europe » s'exprime par une précarisation économique qui incite certaines populations à envisager un projet d'émigration (Allou et coll. 2020). On établit également un diagnostic du malaise identitaire de l'Europe qui est construit autour d'une chronologie d'événements tragiques depuis le début des années 2000 : attentats terroristes, crimes haineux et attitudes anti-musulmanes exploités par les droites radicales populistes (Silverstein, 2018).

UNE DIVERSIFICATION DES PROFILS ET DES TRAJECTOIRES

Les recherches sur les nouvelles migrations nord-nord rendent compte de la diversité des expériences de déplacement (Suter et Akesson, 2020). L'immigration française vers le Canada à

partir des années 2000 n'est pas aussi uniforme et homogène que les vagues précédentes. Au courant du XX^e siècle, le ressortissant français est blanc, catholique et professionnel (Linteau, Frenette, Le Jeune, 2017). Aujourd'hui, la littérature présente un profil du migrant nord-nord plus complexe. Dans un premier temps, il nous semble important de se préoccuper de la sémantique, de la manière de considérer ce migrant.

L'émigration des pays du nord est souvent qualifiée par les promoteurs et les personnes mobiles elles-mêmes d'« expatriation » plutôt que d'immigration et ce, tout particulièrement lorsqu'il est question des professionnels et des personnes qualifiées (Kunz 2016, Weiner et Klekowski Van Koppenfels, 2019). La littérature souligne que l'expatriation s'inscrit dans des formes de mobilités hyper-qualifiées pour des individus dotés d'un capital humain élevé. Dans un contexte d'établissement dans des pays du Sud, l'expatriation prend la signification d'un statut privilégié (population blanche) lié à la vie quotidienne dans un espace séparé et sécurisé : maisons, magasins, travail, école et loisirs. L'« expat » vit dans un espace clos et détaché de la société locale. Dans le contexte d'une migration nord-nord, l'expatrié est un migrant qui est recherché pour ses compétences professionnelles dans des secteurs économiques de pointe, par exemple, les technologies de pointe.

Le *Lifestyle migrant* est une autre catégorie que nous retrouvons pour décrire les mobilités nord-nord. Ce concept sert à dépeindre une personne à la recherche d'un idéal de la qualité de vie qui est géographique et psychologique : les grands espaces, la tranquillité, mais aussi un bien être identitaire. C'est le cas dans une étude sur les immigrants britanniques en Nouvelle-Zélande qui sont à la recherche d'un autre style de vie que le rythme effréné des sociétés européennes. Ces

« Les recherches sur les nouvelles migrations nord-nord rendent compte de la diversité des expériences de déplacement (Suter et Akesson, 2020). L'immigration française vers le Canada à partir des années 2000 n'est pas aussi uniforme et homogène que les vagues précédentes. Au courant du XX^e siècle, le ressortissant français est blanc, catholique et professionnel (Linteau, Frenette, Le Jeune, 2017). Aujourd'hui, la littérature présente un profil du migrant nord-nord plus complexe. »

1 Consulter la série *Studies in Immigration and Culture* des Presses de l'Université du Manitoba, notamment les ouvrages de Alexander Freund, dir., *Being German Canadian. History, Memory, Generations*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2021 et Marlyn Barber et Murray Watson, *Invisible Immigrants. The English in Canada since 1945*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2015.

migrants sont attirés par les occasions et les avantages de « refaire sa vie ailleurs » (Higgins, 2017 ; Benson and O'Reily 2016). La migration française se structure autour du *branding*, de la manière de vendre une destination comme le Québec et les communautés francophones en situation minoritaire. Les destinations sont représentées par des stratégies publicitaires qui visent à attirer une migration européenne variée : jeunes, familles, professionnels.

LES RÉALITÉS SOCIOLOGIQUES CONTRASTÉES

De l'ensemble des écrits consultés, il est intéressant de noter que la mobilité des ressortissants français est présentée comme étant privilégiée, si on la compare aux expériences de personnes issues d'autres régions du monde. Pour autant, les expériences et trajectoires des ressortissants français mobiles sont loin d'être homogènes. Des recherches identifient les sentiments d'exclusion basés sur la racialisation et la religion dans la société française comme étant des déclencheurs du processus migratoire pour certains. Jérémy Mandin et Jaafar Alloul (2017 et 2020, Alloul 2020) s'intéressent au parcours des jeunes maghrébins en France et en Belgique. Depuis quelques années, cette population vit des défis dans son intégration économique et sociale. Dans sa recherche, Jérémy Mandin se réfère à l'expression de *stuckness*, celle de se sentir bloqué dans son ascension sociale. À cela s'ajoute l'absence d'horizon et d'espoir de mobilité économique pour plusieurs personnes ayant décidé de quitter la France.

Des jeunes diplômés et professionnels ont de la difficulté à trouver de l'emploi et se sentent l'objet de discriminations. Ce sentiment de blocage économique, de ne pas monter, de « vivre la galère » encourage des populations à quitter la France vers des destinations et qui leur semblent plus accueillantes, des pays où ces personnes ne subiraient plus de « micro-agressions d'un racisme au quotidien », des pays et les villes qui valorisent la diversité multiculturelle (le Canada et une ville comme Montréal), des pays musulmans et cosmopolites (les pays du Golfe) sont attirants pour ces jeunes musulmans diplômés en Occident (Alloul, 2020 ; Le Renard 2016). Un récent ouvrage s'intéresse à cette problématique : *L'épreuve des discriminations dans les quartiers populaires* (PUF, 2021). Les auteurs, Jérémy Talpin et Anaïke Purenne abordent les questions de racisme et discriminations dans plusieurs quartiers populaires de France et analysent les types de compétences minoritaires qui permettent à des populations racisées d'agir par différentes stratégies, l'une d'entre

elles étant l'émigration. Le Canada fait partie d'un pays de solution, d'un pays rêvé et représenté comme une destination sur le marché français. Cet aspect est très présent dans des événements tels que salons d'immigration et missions de recrutement en France (Belkhdja et Deshayé, 2021).

LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS L'ESPACE MONTRÉALAIS

Au-delà de savoir comment les ressortissants français maintiennent leurs liens avec le pays d'origine, notamment par l'inscription au registre consulaire ou par le droit de vote, il est intéressant d'étudier la manière dont les Français vivent leur présence dans un nouvel environnement. Dans un contexte de plus grande mobilité et de diversification des flux migratoires, comment les communautés immigrantes s'établissent et vivent leur expérience de la ville? (Désilets, 2019) Il est évident que Montréal ressort comme la destination privilégiée de la migration française au Canada. Il y a toujours cette image d'une communauté française regroupée autour de certaines institutions et présente dans certains quartiers de la métropole, notamment le Plateau Mont-Royal avec ses boulangeries françaises, mais la présence française se remarque ailleurs que la traditionnelle fête du 14 juillet ou les rencontres assez formelles de l'Union française. Elle se diversifie. Nous menons des observations dans plusieurs lieux tels café, soirée de rencontre pvtistes dans un bar, terrain de « foot », restauration rapide (le fameux Taco français), commerces français. Une illustration est la boutique Top Discount, épicerie française apparue en 2019 sur l'avenue Mont-Royal. Ce commerce vend des marques françaises de nourriture non réfrigérée tels des biscuits, des confitures, de la purée en poudre Mousseline. La boutique a un plan d'expansion avec quatre succursales en ville qui souhaitent répondre à la demande. Sur sa page Facebook, Top Discount se présente parmi les épiceries ethniques internationales de Montréal!

En conclusion, l'immigration française a toujours été présente au Canada, mais elle semble aujourd'hui plus dynamique et plus complexe en raison des politiques et stratégies en place, de la diversité des parcours et des destinations choisies. Au Canada et au Québec, les immigrants français sont une catégorie privilégiée et bien visible dans les nombreuses initiatives de promotion et de recrutement du gouvernement fédéral et des provinces vers le marché français. Partir au Canada est devenu une réalité pour de nombreux ressortissants français qui aspirent à autre chose dans leur parcours professionnel ou personnel.

REFERENCES

- Alloul, Jaafar. 2020. « Leaving Europe, Aspiring Access: Racial Capital and Its Spatial Discontents among the Euro-Maghrebi Minority », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, Vol. 18, no. 3, p. 313-325.
- Chedly Belkhdouja et Thierry Deshayes. 2021. « Partir pour le Canada. Observations de la 12^e édition de Destination Canada Forum Mobilité », *Francophonies d'Amérique*, Vol. 52, p. 59-84.
- Barber, Marilyn et Murray Watson. 2015. *Invisible Immigrants. The English in Canada since 1945*, Winnipeg, University of Manitoba Press.
- Benson, Micheala et O'Reily, Karen. 2016. « From lifestyle migration to lifestyle in migration: Categories, concepts and ways of thinking », *Migration Studies*, Vol.4, no. 1, p. 20-37.
- Désilets, Gabrielle. 2019. « Mobilité et modes de vie des travailleurs temporaires qualifiés. Les migrants *middling* à Montréal », *Diversité*, Vol. 19, p. 11-30.
- Fabbiano, Paraldi, Poli et Terrazoni. 2019. *Les migrations des Nordes vers les Suds*, Paris: Karthala.
- Green, Nancy L. 2005. « The Politics of Exit: Reversing the Immigration Paradigm ». *The Journal of Modern History* vol. 77, no. 2, 263-89.
- Higgins, Katie et Jessica Terruhn. 2020. « Kinship, whiteness and the politics of belonging among white British migrants and Pākehā in Aotearoa/New Zealand », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, no. 15, p. 3564-3582.
- Kunz, Sarah. 2016. « Privileged Mobilities: Locating the Expatriate in Migration Scholarship », *Geography Compass* vol. 10, no. 3, p. 89-101.
- Le Renard, Amélie. 2016. « "Ici, il y a les Français français et les Français avec origines": reconfigurations raciales autour d'expériences de Dubaï », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 30, p. 55-78.
- Linteau Pierre-André, Frenette, Yves et Pascal Lejeune. 2017. *Transposer la France. L'immigration française au Canada (1870-1914)*, Montréal: Boréal.
- Mandin, Jérémy. 2020. « Aspirations and Hope Distribution in the Emigration of Maghrebi Europeans in Montreal ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies* vol. 18, no. 3, p. 300-312.
- Sayad, Abdelmalek. 1996. *La double absence. La condition de l'immigrant*, Paris: Seuil.
- Silverstein. Paul A. 2018. *Postcolonial France. Race, Islam and the Future of the Republic*, London: Puto Press.
- Suter, Brigitte, et Lisa Akesson. 2020. « Introduction ». In *Contemporary European Emigration: Situating Integration in New Destinations*, London: Routledge.
- Talpin, Jérémy et Anaïke Purenne (dir). 2021, *L'épreuve de la discrimination: Enquête dans les quartiers populaires*, Paris: Presses universitaires de France.
- Weinar, Agnieszka, et Amanda Klekowski von Koppenfels. 2020. *Highly Skilled Migration. Between Settlement and Mobility*, Springer.
- Weinar, Agnieszka, et Amanda Klekowski von Koppenfels. 2019. « Migration, Mobility, Integration, Segregation – Migrations within the Global North ». *International Migration* vol. 57, no. 3, p.171-76.

LES VOIES LÉGALES POUR LES RÉFUGIÉS EN FRANCE : UN ESSOR ENCORE FRAGILE

MATTHIEU TARDIS est co-directeur de Synergies-migrations, un centre de recherche action qui se situe à la croisée de l'expertise, de l'aide à la prise de décision et du renforcement des capacités des parties prenantes sur les questions d'asile, d'immigration et d'inclusion. Il a été responsable et chercheur du Centre migrations et citoyennetés de l'Ifri de 2015 à 2022 où il a créé l'Observatoire de l'immigration et de l'asile. Au sein d'une organisation française d'aide aux réfugiés, Matthieu Tardis a notamment contribué au renforcement de l'expertise sur les politiques d'immigration en France, en Europe ainsi qu'en Tunisie par le biais d'études et de projets européens et internationaux. Ses sujets d'expertise de recherche comprennent l'asile, l'intégration et les migrations internationales ainsi que leurs impacts sur les politiques européennes.

Le nombre de réfugiés n'a jamais été aussi important depuis 1945. Avant l'invasion russe en Ukraine, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estimait qu'il y avait 25,4 millions de réfugiés, 3,9 millions de déplacés vénézuéliens et 4,1 millions de demandeurs d'asile dans le monde. Mais plus que les chiffres, c'est la forte inégalité dans l'accueil des réfugiés qui constitue la principale caractéristique de la situation actuelle. 86 % des réfugiés vivent dans les pays en voie de développement. Selon les données des Nations Unies, seulement 3 % des migrants internationaux dans les pays à hauts revenus sont des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ces derniers constituent 50 % des migrants dans les pays les plus pauvres¹.

Dans ce contexte, développer des voies légales et sûres devient un enjeu essentiel en termes de protection des réfugiés mais aussi de solidarité internationale. Les voies légales sont des programmes permettant de transférer régulièrement et en toute sécurité des personnes en besoin de protection internationale. Ce terme est généralement associé aux programmes de réinstallation/rétablissement par lesquels les États identifient, sélectionnent des réfugiés dans un premier pays d'asile puis les accueillent sur leur territoire en vue

d'entamer un parcours d'intégration. Des voies complémentaires viennent compléter la réinstallation, notamment des programmes d'admission humanitaire, le parrainage privé, la réunification familiale, des voies d'admission pour les étudiants réfugiés...

Les programmes de voies légales ont connu des destins tourmentés ces dernières années. L'administration Trump et le COVID-19 ont fortement affecté le nombre de réfugiés pouvant bénéficier des programmes de réinstallation. À l'inverse, la multiplication des crises, en Syrie, Afghanistan et aujourd'hui en Ukraine, ont incité plusieurs pays à renforcer leurs efforts. C'est le cas du Canada, toujours constant dans ce domaine, mais aussi de l'Union européenne (UE). Ladite « crise des réfugiés » de 2015 a accéléré la mise en place de la réinstallation dans de nombreux États membres de l'UE.

La France n'est pas à l'écart de ce mouvement. Après des débuts timides, elle est aujourd'hui une des plus importantes partisanes et contributrices de la réinstallation dans l'UE. Depuis 2015, les voies légales se sont développées et diversifiées en France. Les quotas de réinstallation ont augmenté de manière ferme dans le cadre du programme européen de

1 Nations unies, *International Migration 2020-Highlights*, 2021.

réinstallation. À côté de ces efforts gouvernementaux, des organisations de la société civile, des groupes de citoyens, des universités se sont mobilisés pour proposer des voies complémentaires pour les réfugiés de manière créative bien qu'encore limitée. Le paysage français change et un nombre croissant de parties prenantes tente de trouver des solutions pour les réfugiés. Mais les voies légales ne sont pas encore totalement enracinées dans le système français d'asile et l'exemple américain sous l'administration Trump démontre qu'il n'y a pas d'acquis en la matière.

« À côté de ces efforts gouvernementaux, des organisations de la société civile, des groupes de citoyens, des universités se sont mobilisés pour proposer des voies complémentaires pour les réfugiés de manière créative bien qu'encore limitée. Le paysage français change et un nombre croissant de parties prenantes tente de trouver des solutions pour les réfugiés. »

LA RÉINSTALLATION, UNE TRADITION OUBLIÉE DE LA FRANCE

Les opérations d'accueil organisé de réfugiés – que nous appellerions aujourd'hui voies légales – ont profondément façonné le droit d'asile en France. Le pays a pris toute sa part dans l'accueil des Hongrois en 1956, des victimes des dictatures d'Amérique latine au début des années 1970 puis des réfugiés d'Asie du Sud-Est. Ce type d'opération a cessé lorsque le droit d'asile n'a plus été perçu comme un vecteur de la politique étrangère de la France mais comme un instrument de sa politique d'immigration. À la fin des années 2000, la France tente timidement de relancer un programme de réinstallation avec le HCR² et un programme d'admission humanitaire de ressortissants irakiens dits « issus de minorités persécutées³ ». Ces programmes sont mis en œuvre de manière poussive par des acteurs institutionnels et associatifs qui ont perdu le savoir-faire des années 1970. Surtout, ils ne sont pas suffisamment importants pour constituer une priorité de l'État. Tout

change en 2015 alors que la réinstallation devient une réponse à ladite « crise des réfugiés ».

UN ENGAGEMENT CROISSANT ET AFFIRMÉ

Depuis l'été 2015, la réinstallation s'envisage dans un cadre européen⁴ même si les tâches de sélection, de transfert et d'accueil des réfugiés relèvent toujours de la compétence des États membres. Fort de ces engagements européens mais aussi d'une solidarité bilatérale avec le Liban, le programme français de réinstallation vise une cible de 10 000 personnes pour la période 2016-2017. C'est un saut quantitatif substantiel mais qui n'a pas été totalement suivi d'effet dans les faits.

Nouvellement élu, le président Macron confirme l'engagement de la France à un niveau similaire pour 2018-2019. Mais, cette fois, 10 000 réfugiés sont effectivement arrivés sur le territoire. La France déclare vouloir poursuivre dans la même lancée lors du Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2019 mais le COVID-19 freine sérieusement cet élan. Néanmoins, la France vient de renouveler en décembre 2021 sa contribution à la réinstallation, toujours au même niveau, pour les années 2022-2023.

Parallèlement, la société civile française se mobilise. Dans la lignée du modèle italien, le gouvernement français et cinq organisations confessionnelles signent un protocole prévoyant un couloir humanitaire pour 500 réfugiés syriens ou irakiens au Liban. Ce programme s'apparente à de nombreux égards au programme canadien de parrainage privé puisque des collectifs de citoyens accueillent, hébergent et accompagnent des réfugiés identifiés au Liban par les organisations partenaires du protocole⁵. Fin 2021, Sant'Egidio et la Fédération de l'entraide protestante signent un nouveau protocole avec le gouvernement permettant de poursuivre cette expérimentation encore quelques années.

DES PARTIES PRENANTES TOUJOURS PLUS NOMBREUSES MAIS ISOLÉES

Le changement d'échelle de la réinstallation a pour effet d'accroître le nombre d'associations prestataires de l'Etat pour

2 La France s'est engagée auprès du HCR en 2008 à examiner une centaine de dossiers de réinstallation par an. Cet accord est toujours en cours.

3 Entre 2008 et 2012, environ 1 200 Irakiens ont été accueillis en France, principalement de confession chrétienne, en provenance directement d'Irak ou de Syrie.

4 Une décision du Conseil de l'UE du 20 juillet 2015 instaure un programme européen de réinstallation avec une répartition chiffrée pour chaque État membre. Depuis 2017, la Commission européenne collecte les engagements de quotas des États membres. Le rôle de l'UE est surtout un appui financier aux États et la coordination des priorités et objectifs.

5 Pour plus d'information, voir : <https://fep.asso.fr/vie-federative/boite-a-outils-a-lattention-des-entraides-de-paroisse/les-couloirs-humanitaires/>

l'accueil et l'intégration des réfugiés et de rendre ces derniers plus visibles auprès des différents services sociaux. Cela a permis de mieux ajuster les programmes d'accompagnement aux besoins des réfugiés réinstallés.

De même, la Fédération de l'entraide protestante a réussi à fédérer un réseau de partenaires autour de son programme de couloirs humanitaires allant de JRS-France, l'International Refugee Assistance Project (IRAP), l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita) ou Urgence homophobie. Enfin, les universités françaises commencent à s'intéresser aux voies légales pour les réfugiés étudiants. Une première expérimentation est lancée en septembre 2021 à l'Université de Clermont-Ferrand que l'Agence universitaire de la Francophonie espère étendre à d'autres universités prochainement. Une communauté d'acteurs sur les voies légales est ainsi en train de se construire en France.

Néanmoins, cette communauté reste encore trop restreinte et isolée pour inscrire durablement les voies légales dans les pratiques nationales de protection des réfugiés. Faute d'un pilotage national commun, la réinstallation, les voies complémentaires (parrainage privé, couloirs universitaires, réunification familiale...) et le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile ne sont pas conçus comme un ensemble unique au sein duquel les ressources et les compétences se complètent et se mutualisent. De fait, les voies légales continuent d'être perçues comme des opportunités « exceptionnelles » d'accès à une protection en France, y compris au sein des défenseurs du droit d'asile.

UN CADRE JURIDIQUE FLEXIBLE MAIS INCERTAIN

Aucune modification législative ou réglementaire n'a été nécessaire pour créer des voies légales en France. Bien que la réinstallation ait été inscrite dans la loi sur l'asile en 2018, elle reste une prérogative du ministère de l'Intérieur qui décide unilatéralement de l'existence et de l'étendue du programme de réinstallation. De même, les couloirs humanitaires bénéficient du pouvoir discrétionnaire de l'État de délivrer des visas humanitaires en vue de demander l'asile en France. Les associations ont ouvert cette brèche juridique pour initier ce projet.

À ce jour, cette situation a certainement mieux servi le déploiement des voies légales que l'inverse dans la mesure où elle permet d'éviter un débat parlementaire, certes démocratique, mais souvent toxique sur les questions d'immigration dans le contexte politique actuel. Preuve en est les propositions des candidats de droite et d'extrême-droite à l'élection présidentielle de 2022 qui appellent à ce que les demandes d'asile soient déposées dans les ambassades à l'extérieur du territoire français. Loin d'être un plaidoyer pour les voies

légales, ces propositions ont avant tout pour objet de réduire l'immigration en totale méconnaissance des réalités vécues par les réfugiés mais aussi par les postes consulaires.

Certains diront « vivons heureux, vivons cachés! ». Pour autant, l'absence d'appropriation politique rend l'existence des voies légales en France extrêmement fragile. De fait, elles peuvent être remises en cause d'un trait de plume. Par ailleurs, difficile d'améliorer ces programmes lorsqu'ils peuvent disparaître du jour au lendemain. Ce n'est pas non plus sans conséquences pour les réfugiés puisque dans le cadre des couloirs humanitaires mais aussi, dans une certaine mesure, de la réinstallation, ceux-ci doivent passer par la procédure d'asile à leur arrivée en France avant d'obtenir le statut de réfugié et les droits afférents. Cela crée une insécurité juridique et psychologique et retarde de plusieurs mois le début de leur parcours d'intégration en France.

CONCLUSION : LA GUERRE EN UKRAINE, QUEL IMPACT?

Le développement des voies légales en France, et plus largement en Europe, est donc intimement lié à la « crise des réfugiés » de 2015. Aujourd'hui, cette dite crise semble presque dérisoire au regard de ce que l'Europe vit depuis le 24 février. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives mais la guerre en Ukraine laissera des traces sur les politiques d'asile.

La formidable solidarité des Européens, dont beaucoup ouvrent la porte de leur maison à des Ukrainiens, constitue une expérimentation à grande échelle de ce qui pourrait être un programme de parrainage privé. Néanmoins, l'exemple britannique qui, sous la pression de l'opinion publique, a instauré un programme de parrainage pour les Ukrainiens pour éviter un accueil spontané, souligne que les voies légales ne sont pas à l'abri d'une instrumentalisation des pouvoirs publics.

Par ailleurs, une crise chassant l'autre, on constate en France que l'accueil des Ukrainiens se fait au détriment des réfugiés réinstallés dont le rythme d'arrivée a à nouveau baissé depuis ce printemps. Les crises se succèdent et entraînent des flots de déplacés toujours plus importants. Malheureusement, ce triste constat n'est pas prêt de s'inverser. La France seule, voire même l'UE, ne pourra pas trouver de solutions pour toutes les situations de déplacement forcé. Il faut alors revenir à l'essence du régime mondial de protection des réfugiés inscrite dans la Convention de Genève : la solidarité internationale. Seule une coopération entre les États, en Europe, en Amérique du Nord et au-delà permettra de répondre aux enjeux dont l'échelle ne cesse de croître tout en impliquant les acteurs non étatiques les plus aptes à garantir la cohésion sociale de nos sociétés.

« IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ÉLEVER UN ENFANT »

CHRISTOPHE BERTHET, Président Directeur général Immigrant Québec et cofondateur du Salon de l'Immigration et de l'Intégration au Québec (SIIQ). Immigrant au service des immigrants, voilà comment on peut le présenter. Un immigrant au service des autres immigrants.

Ce proverbe africain bien connu nous rappelle que l'éducation d'un enfant ne se limite pas à celle reçue dans son foyer. Cet adage pourrait se transposer facilement à une personne immigrante : il faut toute une communauté qui croit en lui et ses projets pour l'intégrer.

LES TEMPS ONT BIEN CHANGÉ

Mi-juin je dépose ma demande de CSQ (Certificat de Sélection du Québec).

Je suis jeune – moins de 35 ans –, francophone, un niveau d'études universitaire, et j'ai trois enfants. La réponse ne se fait pas attendre bien longtemps : fin septembre je reçois une réponse positive. Début octobre je procède à ma demande au fédéral : fin janvier je reçois enfin ma résidence permanente!

En tant que Français, j'avais hésité à partir via un programme EIC : le PVT (Programme Vacances Travail). J'apprenais d'ailleurs que les 7 000 offres annuelles du gouvernement fédéral n'avaient pas trouvé preneur, faute de candidats à l'immigration...

En arrivant à Montréal, l'immigrant que je suis doit faire face à des enjeux de taille : le premier est de trouver un emploi.

Et les indicateurs économiques ne vont pas dans le bon sens :

Un taux de chômage qui avoisine les 9 %, et qui plus du double pour la population immigrante

Près de 40 000 emplois perdus dans la province par rapport à l'année précédente malgré une population active en croissance de près de 15 000 personnes.

Cependant, j'étais rassuré sur mon avenir et celui de mes enfants à terme, en effet une étude publiée par le gouvernement du Québec sur les perspectives du marché du travail tirait même la sonnette d'alarme : « au cours des dix prochaines années, le marché du travail québécois aura besoin de 367 000 personnes pour répondre à la croissance de l'emploi. Il aura également besoin de plus d'un million de personnes pour prendre la relève de celles qui prendront leur retraite. Au total, il faudra qu'environ 1,4 million de personnes entrent ou retournent sur le marché du travail pour répondre aux besoins de celui-ci, ce qui correspond à plus du tiers des personnes qu'on y dénombrait en 2009. Qui occupera les postes à pourvoir? » (Source : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2093946>)

Vous comprendrez bien que mon processus d'immigration ne date pas d'hier mais plutôt de l'année 2008. Il illustre à quel point la donne a changé en moins de quinze années, tant du

point de vue de la situation économique au Québec que de la délivrance des visas d'immigration.

RASSEMBLER LES PERSONNES IMMIGRANTES ET L'ÉCOSYSTÈME

Il éclaire aussi sur le fait que nous savons depuis bien longtemps que les besoins de main-d'œuvre vont être critiques dans de nombreux domaines avant 2020, dans toutes les régions du Québec.

À cette époque, vu de mon statut de personne immigrante, il met en exergue aussi une réalité : il y a beaucoup d'initiatives pour supporter les nouveaux arrivants mais il est difficile de s'y retrouver parfois... De savoir qui fait quoi et quels services sont proposés.

Je me rapproche de certaines personnes de la communauté des nouveaux arrivants qui s'intéressent beaucoup comme moi depuis leur arrivée aux questions migratoires. Nous nous interrogeons notamment à savoir comment les gouvernements successifs vont procéder pour répondre aux enjeux économiques, en sachant pertinemment que les personnes immigrantes doivent faire partie de l'équation. Comment les politiques d'immigration allaient faire face à cette problématique démographique qui risquait de mettre à mal les finances de la Province?

Il fallait que nous participions activement à la transformation sociétale qui se dessinait au loin.

Nous décidons à cette époque de créer un Salon au Palais des congrès dans lequel pourraient se rassembler les personnes immigrantes nouvellement arrivées et les professionnels concernés par l'immigration qui leur rendent des services (organismes en employabilité, en régionalisation, recruteurs, etc...) : le Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec (<https://salonimmigration.com>) prend forme. Difficile toutefois de faire naître cette idée en tant que personnes immigrantes quand on n'a aucun contact professionnel... Mais nous avons de la suite dans les idées... Et de la chance!

Beaucoup de personnes en effet se rallient au projet et notamment mon employeur qui devient notre commanditaire principal, ainsi qu'une personne du MICC (l'ancienne appellation du MIFI – ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration) qui croit fermement au projet.

C'est le vrai départ d'Immigrant Québec et d'une aventure humaine fantastique. La première année, en 2012, sans budget de publicité, nous recevons près de 7 000 visiteurs que nous aidons à trouver des réponses dans leur nouvelle expatriation. Fort de ce succès un site internet est lancé (<https://immigrantquebec.com>) et nous alimentons en parallèle en informations les personnes immigrantes sur les réseaux

sociaux. Nous éditons aussi des guides gratuits dans lesquels on retrouve toutes les informations sur la belle Province : *Immigrer au Québec* (<https://immigrantquebec.com/fr/guides>).

Immigrant Québec devient le premier média d'information pour les personnes immigrantes au Québec.

RASSEMBLER L'ÉCOSYSTÈME AU PROFIT DES PERSONNES IMMIGRANTES

En 2018, nous souhaitons continuer sur cette voie mais aller encore plus loin.

En effet, nous avons vu de nombreuses initiatives se créer partout au Québec ces dix dernières années autour des enjeux de l'immigration : la régionalisation, l'attraction et la rétention des talents, l'intégration, l'employabilité. Certains programmes et projets ont eu du succès, d'autres moins. Certains se recréent différemment, d'autres sont relancés alors qu'ils nous paraissent voués à l'échec. Nous nous rendons compte qu'il faut réfléchir à la façon dont chacun dans l'écosystème doit s'adapter afin de mieux s'organiser face à ces enjeux.

Le Sommet de l'immigration au Québec voit le jour dans nos têtes (<https://sommets-immigration.com>). Il aurait pour objectif de rassembler chaque année les professionnels intéressés par le domaine de l'immigration au Québec. Nous créons ce fantastique espace de réseautage, de collaboration et de discussions intersectorielles sur l'immigration au Québec à Montréal le 16 octobre 2019. Plus de 400 participants, issus des acteurs majeurs de l'écosystème, présentent les initiatives et les bonnes pratiques au travers de conférences et d'ateliers pour chacun des défis recensés. Le gouvernement du Québec participe activement à cette initiative au travers de plusieurs ministères dont en tête le MIFI (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration) et le MTESS (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Cet événement devient maintenant un incontournable au Québec et nous sommes fiers de faire rayonner les initiatives de toutes les organisations de l'écosystème et de contribuer humblement à faire avancer les réflexions sur le sujet, et in fine les politiques d'immigration.

UN ÉCOSYSTÈME BIEN INFORMÉE EN TOUT TEMPS

La COVID-19 est arrivée dans nos vies début 2020 et a chamboulé beaucoup de pratiques dans tous les secteurs d'activité.

Du prisme de notre petite organisation l'influence a été

majeure: les réunions, forums et congrès n'avaient plus leur place dans cette nouvelle société. Nous avons décidé de continuer notre mission d'information de l'écosystème par le biais d'un site internet qui s'adresse aux professionnels et qui a pour mission de les informer sur l'actualité et les meilleures initiatives.

Fin mars 2021 nous sommes prêts à lancer immigrantquebecpro.com: une plateforme qui se donne pour objectif d'informer les professionnels concernés par l'immigration au Québec et qui s'appuie sur l'expertise de ses partenaires de référence pour offrir des informations fiables et utiles. Cette plateforme prend vie sous la forme d'un site web alimenté quotidiennement d'actualités, de dossiers, de fiches techniques et de paroles d'experts.

Nous lançons par la même occasion un guide de 300 pages pour les professionnels, téléchargeable gratuitement, en partenariat avec l'ordre des Conseillers en Ressources Humaines Agréés (CRHA) intitulé *Embaucher une personne immigrante au Québec* qui voit le jour en version imprimée en octobre 2021 lors du 2^{ème} Sommet de l'immigration (<https://immigrantquebecpro.com/embaucher-une-personne-immigrante-au-quebec>).

GÉRER DES PROJETS D'ENVERGURE

Entre-temps, le gouvernement du Canada, par le biais du Programme des travailleurs étrangers, fait appel à nous dans le cadre d'un appel à projets pour le soutien des TET (travailleurs étrangers temporaires) en période de COVID-19.

L'idée principale du projet est de communiquer l'information utile et de gérer parallèlement un appel à projets – vers tous les OBNL de la Province – qui bénéficie aux TET les plus vulnérables (travailleurs agricoles, de l'agroalimentaire, etc...) (<https://infotetquebec.com>).

DONNER POUR MIEUX RECEVOIR

À force de travail notre expérience est reconnue: à la fois en tant que développeur d'expériences et d'outils innovants pour aider les personnes immigrantes à faire des choix éclairés dans leur processus d'immigration, et à l'échelle de la province en tant que fédérateur des communautés immigrantes et des acteurs publics et privés concernés par l'immigration dans une démarche constructive de « travailler ensemble ».

Tout le travail réalisé par une communauté de personnes immigrantes pendant près de 15 ans au service d'Immigrant Québec afin d'aider les nouveaux arrivants permet de bâtir aujourd'hui d'événements en événements, initiatives après initiatives un Québec plus prospère et plus inclusif.

Ces réalisations sont nées de la réflexion de personnes immigrantes qui ont souhaité faire leur part pour s'intégrer et aider leurs communautés, et ont surtout bénéficié de tout le soutien de l'écosystème des entreprises ainsi que des politiques gouvernementales successives.

Elles illustrent de la meilleure des façons le fait que les immigrants ont à faire leur part mais doivent être aidés dans leur réussite par toute la communauté.

LE FRANÇAIS, UN ATOUT POUR L'INTÉGRATION DES JEUNES IMMIGRÉS FRANCOPHONES AUX ÉTATS-UNIS?

OUI, MAIS À CERTAINES CONDITIONS.

AGNÈS NDIAYE TOUNKARA est née et a grandi au Sénégal avant de partir pour l'université en France. Depuis plus de 15 ans, elle est impliquée dans le domaine de l'apprentissage du français, d'abord à l'Alliance Française de Boston, puis dans une école internationale bilingue à New York. Elle est aujourd'hui en charge du *French Heritage Language Program* (FHLP), un programme des services culturels de l'Ambassade de France. Le FHLP aide les immigrants francophones et les jeunes Américains d'origine francophone à conserver leur patrimoine linguistique et culturel et à tirer parti de leurs compétences linguistiques, en proposant des cours et des ateliers éducatifs et culturels gratuits dans les écoles publiques et les centres communautaires à travers les États-Unis. Agnès est l'un des auteurs du livre *French All Around Us* sur la francophonie aux États Unis et représentante la langue française dans la Coalition des écoles d'enseignement de langues d'héritage (*Community-Based Heritage Language School*) et est aussi membre du conseil consultatif de CALEC (Centre pour l'avancement des langues, de l'éducation et des communautés) et de Francophonía.

Pendant l'année scolaire 2019–2020, une dizaine de lycéens new yorkais très récemment arrivés d'Afrique francophone ou d'Haïti et qui participent à notre programme se sont rendus à Easton, en Pennsylvanie, à une heure et demie de New York, dans le cadre d'un programme d'échanges avec les étudiants en français de Lafayette College, un prestigieux collège privé. Les étudiants de Lafayette utilisent leur français de façon authentique avec des jeunes de milieux très différents des leurs et les lycéens se familiarisent avec le système universitaire américain grâce à des réunions régulières avec leurs pairs américains qui leur donnent aussi du soutien scolaire, en français. Pour la plupart de nos élèves, c'était le premier voyage hors de New York, la première visite d'université et la première dans une université privée.

Sur le chemin du retour, en écoutant les étudiants parler du voyage, j'ai pris la mesure de son impact : être sur le campus, participer à une classe de français de niveau universitaire, rencontrer des élèves, parfois de pays non anglophones,

entendre un représentant du bureau des admissions, se rendre compte que les universités sont à la recherche de plus de diversité, leur a permis de réaliser qu'une université comme Lafayette College n'était pas complètement hors de portée, qu'ils ont quelque chose d'unique à apporter et ce, en partie, à cause de leurs identités.

C'est le français, le point commun entre des jeunes que tout semble séparer, surtout dans un contexte américain (race, statut socio-économique, parcours personnel et scolaire, culture) qui a permis cette connexion improbable.

Nos élèves vivent dans les quartiers les plus défavorisés de New York et font partie des 4000 élèves identifiés comme parlant le français dans les écoles publiques de New York. Nous savons que ce chiffre est une sous-estimation car il est aveugle au multilinguisme des étudiants ; il ne compte que ceux qui déclarent le Français comme langue parlée à la maison, ignorant la majorité de ceux qui ont choisi de citer

l'anglais ou le wolof, le fulani ou le créole haïtien (l'une de leurs langues maternelles) sur un questionnaire qui ne permet qu'une seule réponse.

Pour les statistiques américaines, ils sont noirs, immigrés, apprenants d'anglais et de milieux désavantagés et donc éligibles pour les repas gratuits dans les écoles. Aux États-Unis, tous ces labels pointent vers des déficits alors qu'ils ont un héritage culturel riche et que leurs

expériences personnelles ainsi que leur multilinguisme leur ont donné des compétences prisées sur le marché du travail : savoir communiquer et bien écouter, être capable de travailler avec des gens qui ont des valeurs et des points de vue différents, avoir de l'empathie, avoir l'esprit critique et être capable de connecter des idées complexes, en plus de la résilience qu'ils ont développés pour faire face aux nombreux obstacles auxquels ils font face tous les jours.

Ils sont récemment arrivés à New York en provenance d'Afrique francophone ou d'Haïti et fréquentent des lycées publics qui n'offrent pas de cours de langue et où l'accent est mis sur l'acquisition de l'anglais. Après avoir rencontré certains de ces élèves qui se plaignaient d'oublier leur français, Jane Ross, ancienne professeur de français et fondatrice du programme, s'est approchée des services culturels de l'ambassade de France et grâce à un partenariat avec la Fondation FACE (French American Cultural Exchange), le FHLP (French Heritage Language Program) est né il y a 17 ans.

Notre mission est de faire du français un atout qui peut aider ces élèves francophones à s'intégrer dans la société américaine. Pour cela, notre programme a adopté l'approche particulière de l'enseignement des langues d'héritage, une approche multilingue et multiculturelle qui suppose de la part des enseignants une posture critique et bienveillante. Elle part

« Pour les statistiques américaines, ils sont noirs, immigrés, apprenants d'anglais et de milieux désavantagés et donc éligibles pour les repas gratuits dans les écoles. Aux États-Unis, tous ces labels pointent vers des déficits alors qu'ils ont un héritage culturel riche et que leurs expériences personnelles ainsi que leur multilinguisme leur ont donné des compétences prisées sur le marché du travail. »

du principe que les locuteurs de langue d'héritage ont non seulement des besoins linguistiques spécifiques mais aussi des besoins psychologiques et affectifs particuliers.

Ainsi, l'approche héritage est d'abord une approche critique qui suppose que les enseignants soient conscients de la hiérarchie fictive qui existe entre les langues et qui a été créée par les rapports de pouvoirs et de domination entre différents pays. Elle suppose que les enseignants questionnent ces rapports de force qui sont évidemment présents dans la salle de classe.

C'est une approche multiculturelle qui part du principe que le capital culturel et linguistique des élèves sont des ressources importantes qui permettent d'assurer l'implication personnelle des élèves dans leur processus d'apprentissage. Lorsque l'enseignant adopte une posture de co-apprenant et qu'il encourage les élèves à assumer leurs identités, il envoie aux élèves le message fort que leurs identités culturelles sont valorisées et bienvenues dans la classe.

C'est aussi une approche multilingue. En effet, les élèves bilingues ne sont pas deux personnes monolingues qui vivent l'une à côté de l'autre. Il est donc vital que l'enseignant crée, en classe, un environnement qui encourage les pratiques langagières des élèves et leur donne des opportunités authentiques d'utiliser tout leur répertoire¹. Certains auteurs vont plus loin : lorsque les *heritage language speakers* ne voient pas leurs identités reflétées dans les salles de classe, leur processus d'apprentissage peut en souffrir. De même s'ils ne sont pas capables de se sentir interpellés par le contenu des leçons, ils peuvent se décourager et perdre leurs motivations en classe².

C'est enfin une approche socio-affective qui prend en compte les besoins psychologiques et affectifs spécifiques de ces élèves. En effet, la hiérarchie créée entre les différentes variations de langues et les différents accents créent une insécurité linguistique chez les *heritage speakers* qui les rend parfois réfractaires à l'utilisation de la langue. Surtout lorsqu'ils sont critiqués pour leur accent ou pour les variations de la langue qu'ils utilisent, considérées comme « incorrectes ».

En effet, pour ces élèves, le français n'est pas la langue maternelle ; c'est une langue d'héritage c'est-à-dire, une langue parlée à la maison dans un contexte où c'est une autre langue majoritaire qui est parlée à l'extérieur du foyer. Dans le contexte américain, le français est à la fois une langue d'héritage colonial et une langue d'héritage issue de la migration, parlée par des enfants d'immigrants venus de pays francophones et qui parlent aussi d'autres langues à la maison. Avec la scolarisation en anglais et le temps, ils ont souvent

1 Menken, K. and Ofelia García (eds.). 2010. *Negotiating Language Policies in Schools: Educators as Policymakers*. New York: Routledge.

2 Corinne A. Seals & Joy Kreeft Peyton (2016) : *Heritage language education: valuing the languages, literacies, and cultural competencies of immigrant youth*, *Current Issues in Language Planning*.

tendance à parler la langue majoritaire plus couramment que leur langue d'héritage.

Ils parlent leurs langues maternelles et le français, cette langue qu'ils ont souvent découverte à l'école alors qu'ils rêvaient, imaginaient et réfléchissaient dans leurs langues maternelles, souvent bannies des salles de classe. Maintenant qu'ils sont loin de chez eux, leurs parents ou les membres de la famille qui les accueillent, leur parlent Fulani, Wolof, Malinké ou Ewe, par réflexe de préservation culturelle ou parce que c'est la seule langue qu'ils parlent. Nulle part ou très rarement dans leurs projets d'avenir, le français n'a une place. Au contraire, il est souvent vu comme un obstacle sur le chemin de l'intégration dans un pays où l'anglais semble être le laissez-passer vers ce rêve de réussite et où leur plurilinguisme est souvent présenté comme une carence, un frein à leur réussite scolaire. De plus, il ne parle pas le français standard, celui de Paris, avec le bon accent; ils font des fautes de syntaxe grammaticale; et l'enseignement de la langue s'est jusque là focalisé sur ces carences.

Le travail que nous faisons n'est en effet pas uniquement un travail d'enseignement du français; c'est aussi un travail de réappropriation de la langue par une adaptation des contenus aux réalités de nos élèves et par la cohabitation du français avec leurs langues nationales; c'est un travail de déconstruction de l'insécurité linguistique acquise après des années d'enseignement traditionnel, dont l'objectif était l'acquisition d'un « certain français », et c'est aussi et surtout, l'adoption d'une vision pragmatique à l'américaine pour faire du français un atout académique et professionnel.

Le FHLP célèbre aussi la grande diversité du français et permet aux élèves de se l'approprier à travers des contenus pédagogiques directement liés à leur héritage culturel: la littérature, la presse, le cinéma et le théâtre de leurs pays d'origine ont toutes leurs places dans nos salles de classe, et leurs langues nationales aussi. En effet, parce qu'ils ont des niveaux de français très différents, les élèves ont aussi recours à leurs langues maternelles lorsqu'ils travaillent en groupe pour mener à bien leurs projets ou pour comprendre un concept.

Ainsi notre mission va au-delà du maintien de la langue: comme Maya Smith l'a parfaitement dit un article publié dans le *Critical Multilingualism Studies Journal* en 2017³, « le FHLP offre non seulement des cours de Français gratuits, mais il crée également un espace où ces étudiants peuvent construire leurs identités de multilingues et apprécier la valeur de leurs différents héritages culturels ».

Les élèves arrivent dans la classe avec une identité linguistique

et culturelle; s'ils la voient dans le curriculum et si elle est célébrée en classe, ils peuvent s'approprier la langue et participer pleinement à leur apprentissage. Cette appropriation est, de mon point de vue, fondamentale dans le succès de nos programmes à New York.

L'autre facteur déterminant, d'ailleurs influencé par la manière d'enseigner, est la capacité de notre programme à maintenir le désir de français. En effet, chez nos élèves, la pratique du français résulte d'une négociation permanente entre l'apprentissage de l'anglais et la place accordée aux autres langues. Celle accordée au français sera proportionnelle au désir de maintenir sa connexion avec son pays d'origine, au désir d'appartenance à la communauté francophone et au sentiment que son usage peut apporter des bénéfices tangibles, comme des opportunités académiques et professionnelles.

Aux États-Unis, ce désir de français est bien présent, à la fois comme un réflexe préservationniste face à une culture qui avale tout sur son passage, comme un trait d'union, une bouée de sauvetage linguistique, mais aussi, de façon plus pragmatique, comme une stratégie, un investissement, un pari sur le bilinguisme et sa capacité à leur permettre de se différencier sur le marché du travail: C'est ce que j'entends de la bouche des élèves qui se retrouvent souvent entre francophones dans leurs écoles, qui ont tous une anecdote sur le copain francophone qu'ils ont trouvé le premier jour d'école pour les aider à naviguer leurs premiers mois aux États-Unis. C'est ce qu'on peut constater dans une enquête réalisée il y a quelques années auprès de nos élèves: 50 % d'entre eux pensent que le français va les aider à mieux parler anglais ou à se différencier sur le marché du travail.

Je l'entends aussi de la bouche des représentants de communautés francophones qui nous contactent du Maine, du Wisconsin, du Michigan ou de la Georgie, et qui veulent tous des programmes pour leurs enfants nés ici, qui ne parlent pas le français, ou pour ceux, déjà francophones arrivés il y a quelques années et qui sont en train de le perdre.

Ainsi, le français devient la langue minoritaire, une langue d'héritage à préserver, la langue qui permet aux jeunes francophones de créer des ponts vers leurs pays d'origine et leurs cultures, vers les autres francophones du monde et aussi, vers leur futur professionnel dans un monde de plus en plus globalisé. Dans nos salles de classe, le français devient une partie de leur identité, l'ancre qui les arrime à leurs cultures, un trait d'union avec leurs camarades francophones de l'école et plus largement avec le monde francophone, ainsi qu'un chemin vers l'intégration dans cette société si différente de celles d'où ils viennent.

3 Maya Angela Smith (University of Washington): « French Heritage Language Learning A Site of Multilingual Identity Formation, Cultural Exploration, and Creative Expression in New York City » in *Critical Multilingualism Studies Journal*, Vol. 5 No. 2 (2017): Legitimate Speakers in Contested Spaces.

INDICATEURS LINGUISTIQUES : LES LIMITES DE LA LANGUE MATERNELLE POUR RENSEIGNER SUR LA RÉALITÉ FRANCOPHONE AU CANADA ET AU QUÉBEC¹

PROF. RICHARD MARCOUX est professeur titulaire et directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) à l'Université Laval. Il est coordonnateur du Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines.

La diffusion à l'été 2022 des résultats du dernier recensement concernant la diversité linguistique et l'utilisation du français a suscité de nombreuses réactions, notamment dans les médias². Il semble difficile de dégager un consensus sur les meilleurs indicateurs à utiliser pour permettre de bien cerner la place et l'évolution de la langue française au Québec et au Canada. L'espace francophone international étant notre terrain de recherche depuis plus de vingt ans, il nous paraît intéressant de voir ce que les réalités des pays francophones, hors de nos frontières, peuvent nous apprendre. D'autant plus qu'on sait que le renouvellement des populations de langue française en Amérique du Nord dépendra de l'immigration internationale provenant notamment de ces nouveaux bassins de francophones³.

Commençons d'abord par rappeler quelques noms. Les anciens présidents Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib

Bourguiba de Tunisie, Hamani Diori du Niger et le Prince Norodom Sihanouk du Cambodge sont connus comme étant les pères de la Francophonie. Boutros Boutros-Ghali, Abdou Diouf, Michaëlle Jean et Louise Mushikiwabo se sont succédé à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie. Yasmina Khadra, Alain Maban Kou, Ahmadou Kourouma et les prix Goncourt que sont Mohamed Sarr, Amin Malouf, Tahar Ben Jelloun sont parmi les plus belles plumes de la langue française, auxquelles on peut ajouter chez nous celles de Dany Laferrière, Jim Corcoran, Kim Thuy et Boucar Diouf. Qu'ont ces personnes en commun? Elles sont assurément de grandes personnalités du monde francophone mais aucune n'a le français comme langue maternelle.

Elles sont à l'image de l'espace francophone qui s'est complètement transformé au cours des dernières décennies. Au début des années 1960 la population francophone est

1 Cet article reprend et développe une réflexion que nous avons entamée dans un texte d'opinion publié dans *Le Soleil* et *Le Devoir* en juin 2002 et paru sous le titre « Dans une galaxie francophone près de chez vous ».

2 Mon collègue Jean-Pierre Corbeil, professeur associé à l'Université Laval et moi-même avons donné plus d'une vingtaine d'entrevues entre la mi-août et la mi-septembre : <https://www.odsef.fss.ulaval.ca/actualites/nombreuses-interventions-dans-les-medias-de-richard-marcoux-et-jean-pierre-corbeil>

3 Pour en savoir davantage on pourra consulter ces deux études : MARCOUX, Richard et Laurent RICHARD (2017). *De nouveaux pays sources d'immigration d'expression française pour le Canada : synthèse et enjeux / New Countries as Sources of French-speaking Immigrants in Canada : Synthesis and Stakes*. Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, 22 p. MARCOUX, Richard et Laurent RICHARD (2017). *Tendances démographiques dans l'espace francophone*. Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone / Université Laval, 31 p.

bien campée au Nord – à plus de 90 % – et elle se compose alors essentiellement de gens dont le français est la langue maternelle. Ce n'est plus le cas en 2022 : près de 60 % des 321 millions des francophones se trouvent au Sud où très peu ont le français comme langue maternelle. Comme je l'ai souligné à plusieurs occasions : **on naît de moins en moins francophone mais on le devient de plus en plus.**

Ces 321 millions de personnes habitent ce que nous nommons la « galaxie francophone », à l'intérieur de laquelle on a circonscrit un sous-ensemble de territoires, la « planète naître ou vivre en français », qui regroupe celles et ceux qui sont exposés à la langue française au quotidien. Le nombre de francophones sur cette « planète » a cru de 55 millions de 2010 à 2022, dont 50 millions (91 %) sur le continent africain, confirmant le déplacement du centre de la Francophonie de l'Europe vers l'Afrique et plus particulièrement vers la partie subsaharienne de ce continent.

Or, c'est le plurilinguisme qui caractérise d'abord les régimes linguistiques d'Afrique francophone. Une étude que nous venons de publier montre qu'entre 75 % et 98 % des populations d'une trentaine de villes d'Afrique francophone (Maghreb et Afrique subsaharienne) déclarent maîtriser deux langues ou plus. Les situations sont variées mais le français est omniprésent⁴.

Le tableau ci-joint est tiré de cette recherche et synthétise des informations pour cinq grandes agglomérations urbaines d'Afrique sub-saharienne et qui regroupaient un total de plus de 25 millions de personnes en 2022⁵. Comme on peut le voir, entre 69 % et 98 % des populations sont des francophones plurilingues puisqu'ils déclarent maîtriser le français de même qu'une autre langue, la plupart du temps il s'agit d'une langue

« Car ce qu'il faut comprendre c'est que l'école est devenue le principal lieu de transmission de la langue française dans l'espace francophone, une langue qui se déploie ensuite dans les médias écrits, dans les parlements et à travers l'affichage dans les rues grouillantes de ces grandes villes d'Afrique francophone. »

nationale répandue dans l'un des pays. La langue française est aussi utilisée à la maison et au travail, dans des proportions variables selon les contextes, bien évidemment, mais pour plus de 9 personnes sur 10 à Abidjan, à Douala et à Libreville et d'une sur deux dans l'énorme capitale de la République démocratique du Congo qu'est Kinshasa, qui compte plus de 12 millions d'habitants.

L'exemple d'Abidjan est éloquent puisque près de 96 % de la population déclare parler le français le plus souvent au travail. Dans cette ville de plus de 5,6 millions de citoyens selon le dernier recensement de décembre 2021, le français est utilisé comme unique langue parlée à la maison par 20 % des Abidjanais alors que 70 % déclarent utiliser le français et une langue ivoirienne en famille. Ce schéma francophone plurilingue caractérise aussi, avec quelques variantes, les grandes métropoles d'autres pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Gabon, etc. Ailleurs, le français est moins présent mais fait figure de langue partenaire, avec le wolof au Sénégal, le bambara (*bamanankan*) au Mali, l'arabe et le tamazight au Maghreb et ce, tout en étant très souvent la langue principale

PROPORTION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS FRANCOPHONE PLURILINGUE, QUI UTILISE LE FRANÇAIS À LA MAISON ET QUI L'UTILISE AU TRAVAIL POUR CINQ GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES D'AFRIQUE FRANCOPHONE EN 2015.

	Francophones plurilingues	Utilisent le français à la maison	Utilisent le français au travail
Abidjan (Côte d'Ivoire)	92,4 %	92,2 %	95,7 %
Douala (Cameroun)	98,1 %	92,4 %	97,8 %
Kinshasa (Rép. Démoc. du Congo)	87,3 %	57,6 %	51,2 %
Libreville (Gabon)	87,1 %	91,1 %	98,7 %
Pikine/Dakar (Sénégal)	69,1 %	17,9 %	37,6 %

Source : TNS-Kantar, données d'enquêtes du programme Africascope de 2015 (traitement par l'auteur).

4 BOUGMA, Moussa et Richard MARCOUX (2022). *Portrait démolinguistique de quelques grandes villes d'Afrique subsaharienne et du Maghreb : un plurilinguisme dominant*. Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, Rapport de recherche de l'ODSEF, 55 p

5 Selon le site Atlas des populations et pays du monde (Populationdata.net) consulté le 19 septembre 2022.

ou unique des systèmes d'éducation, du primaire à l'université. **Car ce qu'il faut comprendre c'est que l'école est devenue le principal lieu de transmission de la langue française dans l'espace francophone, une langue qui se déploie ensuite dans les médias écrits, dans les parlements et à travers l'affichage dans les rues grouillantes de ces grandes villes d'Afrique francophone.**

Il n'est pas inutile de rappeler que c'est d'ailleurs de ce continent d'où proviennent de plus en plus les immigrants francophones du Québec et du Canada. S'agissant du plurilinguisme, les données du dernier recensement canadien révélaient que le plurilinguisme était en croissance : « toutes langues confondues, en 2021, 58,8 % des Canadiens pouvaient soutenir une conversation dans une seule langue, 32,1 % étaient bilingues, 7,6 % étaient trilingues et 1,5 % pouvaient soutenir une conversation dans quatre langues ou plus » (*Le Quotidien*, le 17 août 2022, page 15).

Le plurilinguisme chez les francophones n'est donc pas une fiction comme certains démographes et autres experts veulent le laisser croire. Il apparaît clair que la langue maternelle est

un indicateur que l'on doit continuer à recueillir dans les enquêtes et recensements mais cette information est nettement insuffisante pour définir qui est francophone.

Enfin, on répète sans cesse que le Québec est entouré de plus de 300 millions d'anglophones en Amérique. Pourquoi alors ne pas tenter de rapprocher le Québec et le Canada de ces millions de francophones de la planète qui sont parfois assez loin mais à portée d'un clic ou d'un Zoom? Pourquoi ne pas favoriser les échanges avec ces autres francophones de la planète? Est-il possible, surtout, de cesser de créer des obstacles à celles et ceux qui souhaitent étudier ici, découvrir le Québec et le Canada et, pourquoi pas, y vivre et fonder une famille? Il est sûrement temps de relancer cette idée d'un visa francophone qui faciliterait la mobilité à travers cette galaxie.

Pierre Bourgault écrivait en 1997, « Aujourd'hui, nos enfants de toutes origines se retrouvent dans notre langue commune et savent que le français, s'il nous isole en Amérique du Nord, nous ouvre aussi tous les horizons à travers le monde. » Les horizons que forment maintenant plus de 320 millions de francophones répartis sur plusieurs continents.

UN NOUVEAU REGARD : L'OBSERVATOIRE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES, LES RÉFUGIÉS, LES APATRIDES ET L'ASILE (OMIRAS)

NDEYE DIEYNABA NDIAYE est professeure régulière au Département des Sciences juridiques de UQAM. Elle est spécialiste en droit canadien, québécois et international des migrations. Professeure Ndiaye est diplômée de l'Université Laval, au grade de docteur en droit LL.D, et a créé un observatoire sur les migrations internationales, les réfugiés, les apatrides et l'asile (OMIRAS) affiliée à l'IEIM (UQAM). Ses recherches portent notamment sur les droits fondamentaux des personnes migrantes, sur l'externalisation de la gestion des politiques migratoires, sur la sécurisation des frontières dans la gestion des mobilités de la personne et leurs conséquences sur les droits humains des migrants.

L'Europe traverse une crise migratoire importante et connaîtra probablement dans les 50 prochaines années, des vagues migratoires sans précédent, venant d'Afrique (Stephen Smith, 2019). Dans l'imaginaire collectif, le contexte africain avec ses réalités économiques peu performantes et sa croissance démographique, laisse présager des flux massifs de migrants venant du continent africain vers l'eldorado européen. Cette affirmation contraste nettement avec les études récentes postulant un faible taux d'émigration des pays du Sud vers les pays du Nord global comparativement à la migration intra-africaine (Vincent Chetail, 2019). Le volume mondial de la migration Sud-Sud représente presque 40 % du total des migrants (97 millions), soit davantage que le volume des migrations Sud-Nord (89 millions) et seule l'Amérique latine inverse la tendance (Banque mondiale, 2016). Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les Africains se déplacent en grande partie dans leurs régions respectives [Appiah-Nyamekye Sanny et Rocca (2018) et l'OIM, UA, (2019)]. En outre, la migration du Sud vers le Nord prend plus la forme régulière qu'irrégulière (Vincent Chetail, 2019). Les images de bateaux surchargés de migrants désespérés fuyant la guerre ou des conditions économiques désastreuses ne

nous sont que trop familières alors que 94 % de la migration africaine à travers les océans prend une forme régulière (OIM, 2019). Certains États, qui décrivent le phénomène, préfèrent se baser sur les idéologies que de se référer aux travaux universitaires (François Gemenne, 2021). Cette distorsion dans les données se reflète dans les politiques migratoires restrictives de l'Union européenne (UE) malgré les nombreuses contributions de chercheurs et experts sur cette question postulant indéniablement le peu d'impacts de cette migration Sud-Nord. Cette position se matérialise au travers des mesures restrictives d'entrée et de séjour mises en place depuis les années 70 à l'égard des ressortissants de pays africains. À cet effet, des contradictions majeures subsistent entre ces politiques sécuritaires et les prévisions annoncées par diverses études sur la volonté migratoire des Africains vers l'Europe particulièrement.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire sur les Migrations Internationales, les Réfugiés, les Apatrides et l'asile (OMIRAS) a été créé en 2018 par la professeure Ndeye Dieynaba Ndiaye. Composé de 8 chercheur.e.s, expert.e.s et spécialistes des migrations venant de six universités principalement (UQAM¹,

1 Professeurs Ndeye Dieynaba Ndiaye et Issiaka Mandé.

Université Laval², Collège militaire Royal de Saint- Jean³, Université de Sherbrooke⁴, Université Cheikh Anta Diop de Dakar⁵, Université virtuelle de Dakar⁶), et plus d'une dizaine d'étudiants venant de divers horizons, l'Observatoire a pour but d'analyser de façon transversale des questions relatives à la mobilité humaine telles que la migration irrégulière (Bogusz, Ryszard Chelowinski, Adam ygan et Erica Syzszak, dir, *Irregular Migration and Human Right*, 2002), la migration économique (Crépeau et Nakache, 2007), le développement (Kabbandji, 2013), l'intégration professionnelle, la migration temporaire (étudiants et travailleurs temporaires), les diasporas (Mangala, 2020), ainsi que la protection des réfugiés et des apatrides, des déplacés internes afin d'y proposer des solutions concrètes, justes et durables. C'est une plateforme qui favorise la recherche sur la mobilité des personnes de manière inclusive suivant une approche multidisciplinaire et qui offre un lieu de convergence de tous les acteurs (académiques et autres) dans le but de proposer des solutions durables aux migrations internationales. L'idée soutenue est de démocratiser la recherche en favorisant la recherche chez les jeunes chercheur.e.s issu.e.s de pays d'origine ou de transit des migrations. Un regard épistémologique s'impose et la participation de chercheurs.es provenant de divers horizons est indéniable afin de pousser plus loin la réflexion sur des solutions structurelles et inclusives.

Notre démarche s'inscrit dans une approche interdisciplinaire visant à déconstruire cette vision du droit international et des politiques migratoires fondée sur des données partielles excluant certaines réalités africaines, pourtant essentielles dans la régulation d'une mobilité transnationale coordonnée, juste et durable.

Ainsi, nous avons commencé à travailler sur trois axes dans l'élaboration d'une stratégie globale, holistique et inclusive des questions migratoires, conciliant ainsi la sécurité et la promotion des droits de la personne humaine et permettant d'identifier les réelles causes des migrations régionales, transnationales et internationales ainsi que la portée de la migration dans ses aspects démographiques, économiques, historiques, sociaux, juridiques, politiques et culturels, entre autres.

D'abord, il est pertinent de noter que malgré l'existence d'une réflexion théorique riche et diversifiée (Pichet 2020), les nouveaux enjeux liés à la mobilité humaine nécessitent encore une mobilisation des chercheur.e.s en général et plus spécifiquement celles et ceux provenant des pays d'où proviennent

« Notre démarche s'inscrit dans une approche interdisciplinaire visant à déconstruire cette vision du droit international et des politiques migratoires fondée sur des données partielles excluant certaines réalités africaines, pourtant essentielles dans la régulation d'une mobilité transnationale coordonnée, juste et durable. »

les migrant.e.s. il est donc question de mettre en relief la pertinence de revoir le droit international de la migration (Aleinkoff, 2002), les paradigmes de la migration actuelle afin de réfléchir sur une nouvelle théorie migratoire inclusive dans ses aspects micro (individuel), macro (collectif) et intégrant tous les aspects de la trajectoire du migrant dont les questions identitaires et d'intégration des migrants dans les pays qui figurent au cœur de nos réflexions.

Aussi, dans un contexte de forte criminalisation des migrations (Bigo, 2004) et d'externalisation des politiques migratoires (Lahlou 2009 ; Ndiaye, 2018), il importe de prendre en compte le fait que la migration n'obéit pas seulement à une logique universelle. Elle est dynamique, évolutive, mais comporte également des spécificités telles que le genre, la position géographique, la culture, les considérations économiques et démographiques, les enjeux environnementaux, les défis liés au développement (Chetail, 2011), la politique, les frontières et la migration forcée.

Depuis l'adoption de la *Convention de Genève relative au statut des réfugiés* de 1951 et de son protocole de 1967, plusieurs formes de protection sont octroyées. Toutefois, les configurations actuelles marquées par l'apparition de nouveaux motifs relatifs aux questions économiques, aux inégalités sociales, aux enjeux environnementaux et aux déplacements internes, aux apatrides, requièrent une analyse globale du système mondial d'asile.

En effet, plus de 10 millions d'apatrides sont recensés à travers le monde et environ 1 million en Afrique de l'Ouest selon les chiffres officiels du HCR (Nations Unies 2019). Les causes de l'apatridie sont multiples : les lois discriminatoires à l'égard des femmes, la migration, les conflits, la sécession, les conflits de lois, etc. Les conséquences qui en découlent sont tout autant

2 Professeur Abdoulaye Anne

3 Professeur Mulry Mondélice

4 Professeur Mouhamadou Sarr, Adjoint au vice-décanat recherche & études supérieures, Faculté de génie

5 Professeur Abdoul Aziz Diouf et Mme Fatimata Kane Sow

6 Dr Abdou Khadre Diop et Dr Mamadou Lamine Sarr

désastreuses : violations des droits économiques et sociaux, du droit à la reconnaissance de la personnalité juridique, du droit au regroupement familial et du droit à la liberté, à la sûreté, à la libre circulation, etc. Face à l'ampleur de ce phénomène, l'objectif est de créer un cadre de réflexion, d'étude et de production permettant d'analyser le lien entre apatridie et migration, de documenter les cas d'apatridie notamment en Afrique, de proposer des pistes de réflexion pour une meilleure prise en compte des droits de cette catégorie vulnérable souvent ignorée par leur statut bien décrit par le HCR comme « ceux qui vivent dans l'ombre » et parfois doivent se déplacer en raison des conséquences environnementales.

En raison des changements climatiques, les populations les plus exposées doivent quitter leur pays et selon la Banque mondiale, d'ici 2050, 216 millions de personnes seront des « déplacés internes » (GIEC, 2021). L'Afrique est le continent qui subit le plus les impacts néfastes des changements climatiques alors qu'il est l'une des régions qui produit le moins de GES. Sa contribution est à hauteur de 4 % au total des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), soit le pourcentage le plus faible de toutes les régions, et pourtant son développement socio-économique est menacé par la crise climatique. En d'autres termes, l'Afrique est le continent qui produit le moins d'émissions, mais qui subit le plus gros des conséquences selon le président du groupe africain de négociateurs sur le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC (Gahouma-Bekale, 2021).

Ainsi, plus de 80 millions d'Africains seront obligés de fuir leur pays en raison de la dégradation des sols, de la désertification, de l'érosion, de l'insécurité alimentaire. Une des zones les plus à risque demeure l'Afrique de l'Ouest qui va connaître un exil de plus de 30 millions de personnes pour des raisons environnementales (Rigaud, Kanta Kumari et al, 2021). Cet enjeu occupe une importance majeure au sein de la communauté internationale mais un encadrement légal permettant de conférer un statut à ces personnes tarde à se concrétiser (Christel Cournil, 2006). La récente décision rendue par le Comité des droits de l'homme, *Teitiota c. Nouvelle-Zélande*, Communication 2728/2016, Doc off CDH NU CCPR/C/127/D/2728/2016 (2019) dans laquelle, le « Comité admet que les effets des changements climatiques sont susceptibles de porter atteinte au droit à la vie au titre des articles 6 et 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et

donc de déclencher une obligation de non-refoulement pour les États d'accueil », suscite beaucoup de réactions positives dans la mesure où elle est considérée comme un début de réponse du droit international des droits de la personne.

Par ailleurs, différentes activités sont réalisées par l'OMIRAS depuis le colloque de lancement en décembre 2018, notamment un séminaire sur les concepts de la migration, en février 2020 et en juin 2021, une table ronde sur la mobilité des chercheurs.ses dans l'axe Canada/ Sénégal. En octobre 2021, une conférence sur l'impact des changements climatiques était animée par le professeur Amadou Aly Mbaye, Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal. Au cours de la dernière année, l'OMIRAS a entrepris différentes initiatives afin d'offrir l'opportunité à ses membres de participer aux discussions entourant la migration internationale et de proposer des solutions à ses enjeux sous-jacents. En mai 2022, l'Observatoire a également pris part au 89^e Congrès de l'ACFAS. L'ACFAS est le réseau francophone privilégié de la communauté scientifique avec plus de 4 500 membres actifs et 32 pays représentés. L'OMIRAS y a organisé un colloque d'une journée intitulé « Migration, asile et apatridie : le mythe des vagues migratoires du Sud (Afrique) vers le Nord à l'épreuve de la science ». L'Observatoire a facilité la participation d'une quinzaine d'expert.e.s, professeur.e.s et étudiant.e.s venant de différents horizons qui lui a valu une reconnaissance de la part de l'ACFAS qui l'a intégré dans ses coups de cœur du Congrès de cette année en raison de l'originalité de la démarche scientifique et de la diversité des thèmes.

De plus, l'Observatoire a démarré un projet de réintégration socio-économique des migrant.e.s de retour au Sénégal, et plus particulièrement à Dakar, en collaboration avec un partenaire local, le Laboratoire de recherche en économie de Saint-Louis (LARES). En perspective, l'OMIRAS a tenu un symposium en décembre 2022 à Dakar au Sénégal qui a réuni plus de 150 participants.e.s afin de repenser collectivement la mobilité humaine sous le regard africain. Le symposium, basé sur une approche multidisciplinaire, fut l'occasion de documenter de nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les migrant.e.s, les demandeurs.e.s d'asile, les apatrides et les personnes déplacées dans un contexte marqué par des politiques migratoires de plus en plus restrictives qui minent indéniablement tous les efforts déployés dans le continent africain et à l'international.

RÉFÉRENCES

- Alainkoff, Thomas Alexander, (dir), « Le droit international et la migration, tour d'horizon » dans Migration Policy Institute (MPI, Washington, D.C.) et de l'Institut Universitaire des Hautes Études Internationales (IUHEI, Genève), dir, *Le droit international et la migration, Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire*, Genève, 2002.
- Atak, Idil, *L'eupéanisation de la lutte contre la migration irrégulière et les droits humains de migrants, Une étude des politiques de renvois forcés en France, au Royaume-Unis et en Turquie*, Bruxelles, Bruylant, 2011.
- Abdelkhaleq Berramdane et Jean Rossetto, dir, *La politique européenne d'immigration*, Paris, ÉditionsKhartala, 2009.
- Bigo, Didier, « Criminalisation of 'Migrants': The side Effect of the Will to Control the Frontiers and the Sovereign Illusion » dans Barbara Bogusz ; Ryszard Cholewinski ; Adam Cygan ; Erika Szyszczak, dir, *Irregular Migration and Human Rights: Theoretical, European and International Perspectives*. Hotei Publishing, 2004. pp. 61–92
- Chetail, Vincent, (dir), Migration, « Droits de l'homme et souveraineté: le droit international dans tous ses États », dans *Mondialisation, Migration et droits de l'homme: Le droit international en question*, Volume II, Bruxelles, Bruylant, 2007.
- Chetail, Vincent, « Dialectique Migration et Développement » dans M. Maes, M.C. Foblets, et al, dir, *Dimensions externes du droit et de la politique d'immigration et d'asile de l'UE*, Bruxelles, Bruylant, 2011.
- Bogusz, Barbara, Ryszard Chelowski, Adam ygan et Erica Syzszczak, dir, *Irregular Migration and Human Rights: Theoretical, European and International Perspective*, Leiden/ Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2004.
- Crépeau, François, Delphine Nakache « Le contrôle des migrations et l'intégration économique: entreouverture et fermeture » dans Vincent Chetail, dir, *Mondialisation, Migration et droits de l'homme: le droit international en question*, vol. II, Bruxelles, Bruylant, 2007
- Delas, Olivier, « Le renvoi des étrangers vers un risque de mauvais traitement: l'arrêt N.C. Royaume-Uni ou la Cour européenne des droits de l'homme en terrain glissant? », dans *Liber amicorum Peter Leuprecht*, Bruylant, Bruxelles, 2012 321 à la p. 334.
- Jiménez, Estibaliz, « Pourquoi l'immigrant est-il perçu comme une menace pour la sécurité nationale? » dans Jean Poupard, Denis Lafortune and Samuel Tanner, dir, *Questions de criminologie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Kabbandji, Lama, « Migration et développement: Quelles politiques menées en Afrique Subsaharienne », dans Cris Beauchemin, *Migrations africaines: Le Co développement en question, Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colis, 2013.
- Koslowski, Rey. 2011. *The Evolution of Border Controls as a Mechanism to Prevent Illegal Immigration*. Washington, DC: Migration Policy Institute.
- Last, Tamara et Spijkerboer, Thomas, « Tracking deaths in the Mediterranean », dans *Organisation internationale pour les migrations, Fatal Journeys: Tracking Lives Lost during migration*, OIM, Genève, 2014.
- Lahlou, Mehdi, « Externalisation, politiques migratoires au Sud et État de droit », dans Marie Claire Caloz- Tschopp et Pierre Dasen, dir, *Mondialisation, migration et droits de l'homme: un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2007.
- Weber, Serge, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, Paris: Éd. Du Félin, 2007, 118 p.
- Withol de Wenden, Catherine, « Les enjeux fondamentaux du renvoi des étrangers dans une perspective européenne et internationale », dans Cesla Amarelle et Minh Son Nguyen, dir, *Les renvois et leur exécution*, Berne, Éditions Stampfli, 2011
- Withol de Wenden Catherine et Madeleine Benoit-Guyod, *Atlas des migrations: de nouvelles solidarités à construire*, Paris: Éditions Autrement, [2021] Sixième édition
- Atak, Idil, « La coopération policière pour la lutte contre la migration irrégulière au sein de l'Union européenne », (2006) 36 RGD 433-481
- Crépeau François, « L'émergence d'une conversation globale sur les politiques migratoires – Retour sur un mandat de Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants (2011-2017) », *Droits fondamentaux – Revue électronique*, n° 17, janvier 2019 – décembre 2019, en ligne: <http://www.crdh.fr/wp-content/uploads/L%E2%80%99C3%A9mergence-dune-conversation-globale-sur-les-politiques-migratoires.pdf>
- Crépeau François, et Idil Atak, « La régulation de l'immigration irrégulière dans le respect du droit international des droits de l'homme », *Recueil des cours de la 38^e session d'enseignement (2007)*, Strasbourg, Institut International des Droits de l'Homme, sous presse.
- Diop, Abdou Khadre, « La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ou le miroir stendhaliendu système africain de protection des droits de l'homme » (2014) *Les Cahiers de droit*, 55: 2, 529 à la p. 555.
- Mubiala, Mutoy, « Vers l'Institution d'Une Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples » (1997) 5 *African YB of Intl L* 261.
- Nakache, Delphine et Midori Kaga, « Whose Needs Count in Situations of Forced Displacement? Revaluating Older People and Addressing Their Exclusion from Research and Humanitarian Programme » (2019) 5:1/2 *Migration and Border Studies*, 134 à la p 151.
- Ndiaye, Ndeye Dieynaba, « L'implication des pays tiers dans la lutte de l'Union européenne contre l'immigration irrégulière. », *Études internationales*, volume 49, number 2, spring 2018, p. 317–353. <https://doi.org/10.7202/1055689ar>
- Rigaud, Kanta Kumari ; de Sherbinin, Alex ; Jones, Bryan ; Adamo, Susana ; Maleki, David ; Abu-Ata, Nathalie ; Casals Fernandez, Anna Taeko ; Arora, Anmol ; Chai-Onn, Tricia ; et Mills, Briar, *Groundswell Afrique: Migrations climatiques internes dans les pays d'Afrique de l'Ouest*. Washington, DC: Banque mondiale, 2021.
- Saroléa, Sylvie, « La jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme en matière d'éloignement et de détention des étrangers au départ de l'arrêt CHAHAL » (1997) *Revue du droit des étrangers* — no. 92 à la 19.

Timera, Mahamet, « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants "subsahariens" au Maroc », (2009) 115 : 3 *Politique africaine*.

Wihl de Wenden, Catherine (coordonné par), « Mondialisation et migrations internationales » (dossier), *Hommes & Migrations*, n° 1272, mars-avril 2008, pp. 6-140.

Wihl de Wenden, Catherine, « Pour un droit à la mobilité et une démocratisation des frontières », *Panoramiques*, n° 55, 4^e trimestre 2001, pp. 8-14.

